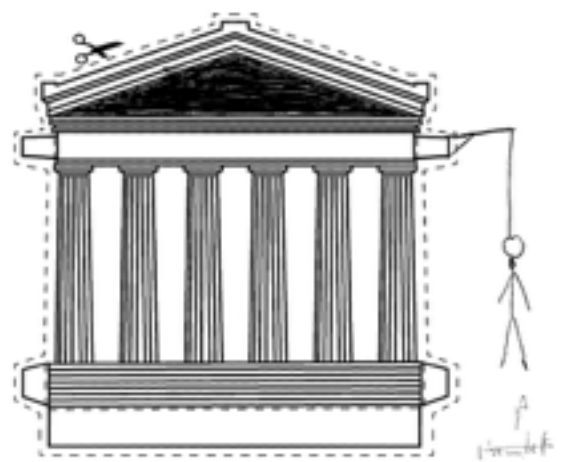


**Please, Continue (Hamlet) On Tour**



A plusieurs reprises, il m'a été demandé de noter nos expériences avec la justice des divers pays où Hamlet a été jugé. Jamais on n'aurait imaginé, en novembre 2011, quand on a créé ce projet à Genève, que nous allions le porter si longtemps, si loin. Jamais je n'aurais imaginé que mon opinion sur la justice changerait à ce point grâce à ce projet. Jamais je n'aurais pu rêver que j'aurais, à ce jour, eu affaire à 11 Hamlets différents : trois Hamlets français, un Hamlet hollandais, un flamand, un suisse-allemand, un suisse-italien, un italien, un autrichien, un polonais, un allemand – et, au point où nous en sommes aujourd'hui, probablement encore un nord-américain, peut-être un japonais. Et autant d'Ophélie et de Gertrude. Jamais je n'aurais cru possible que nous aurions, pour la seule année 2013, eu affaire à quelques 238 collaborateurs du monde juridique. Jamais je n'aurais pensé que j'en saurais autant sur le monde juridique, que je saurais que l'on dit « président » pour celui ou celle qui préside un procès d'assises en France, mais « juge » en Suisse romande – et que c'est l'exacte inverse pour le tribunal correctionnel ; qu'on dit « Talar » pour la robe en Autriche, mais « Robe » en français dans le texte en Allemagne ; qu'il y a six *Geschworne* (sans le e entre le r et le n qui en ferait un mot allemand) comme jurés en Autriche, mais deux *Schöffen* en Allemagne, chaque fois à côté de trois juges professionnels. Et qu'en Autriche, les jurés décident sans la présence des juges sur la culpabilité de l'accusé, ce qui est, à ma connaissance, unique en

Europe. Jamais je ne me serais douté que j'allais apprendre que les différences de la justice dans les différents pays ont, entre autres raisons, à voir avec des spécificités linguistiques, ou qu'il n'y a jamais eu de jury public en Hollande, parce que ce sont les professionnels qui jugent le mieux (qu'ils disent).

J'espère donc que ces quelques lignes parviendront à vous donner un aperçu de ce que personne d'autre n'a vu : l'exposition de la justice européenne à un même cas. Un même dossier d'instruction, basé en partie sur un cas réel et en partie sur le cas de la mort de Polonius causé par Hamlet dans la pièce éponyme de Shakespeare, remis à autant de juges, avocats généraux, avocats de la défense ou de la partie civile, différents chaque soir. Chaque soir une nouvelle cour qui fait le procès de Hamlet. Et dont la décision finale appartient toujours à une partie du public tirée au sort à la fin des débats – le nombre de membres de jury correspondant à la législation du pays en question. Jury qui décide donc, seul ou en présence du juge et éventuellement des juges assesseurs, de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusé, et de la peine que celui-ci devra endosser en cas de condamnation. Un cas restreint dans le temps quant aux débats qui permettent de se constituer une intime conviction, et restreint dans le temps quant aux délibérations qui permettent au jury de donner un verdict. De fausses – et sans doute mauvaises, conditions, donc. Comme me

l'a dit un président un jour : vous nous demandez de faire un procès d'assises dans le temps d'un procès de correctionnelle. Mais comme on me l'a aussi dit : parce que les conditions sont partout pareilles, la comparaison entre chaque procès tient lieu.

Le plaisir qui est le mien sur ce projet : j'espère vous en faire goûter un peu. Un projet fou, où il faut accepter que, dès la fermeture de la porte, après que le dernier spectateur soit entré, plus rien n'est sous votre contrôle. Absolument rien. Ni la durée, ni la teneur des débats, ni la dynamique de la soirée, ni la qualité des plaidoiries, ni l'issue du procès. Rien. Et que c'est bien là que réside le plaisir. Même s'il faut accepter de parfois côtoyer des gens qui ont des opinions politiques à peu près diamétralement opposées aux vôtres, et qui les clament haut et fort pendant le procès. Mais même là c'est intéressant : je n'ai pas souvent l'occasion de rencontrer ces gens-là, et j'en suis en fait très heureux. Car nous nous retrouvons sur des valeurs humaines, éthiques et cela est beau.

Je n'ai raté aucun procès. Je suis là pour accueillir ces personnes, très très très prises dans leur vie professionnelle et qui se prêtent à ce jeu, bénévolement. Un jeu qui leur donne beaucoup de travail. Car quand-bien même le dossier d'instruction ne contient qu'une soixantaine de pages, c'est tout de même du travail. Rares, très rares ont été les professionnels de la justice qui ne connaissaient

pas le dossier d'instruction par cœur en arrivant le jour J. En général ils le connaissent mieux que moi. En sachant parfaitement ce que Hamlet a dit dans sa première et dans sa deuxième déposition, et à quel paragraphe. En ayant bien lu entre les lignes que quelque chose s'était passé entre Hamlet et sa mère Gertrude entre leurs premières et leurs deuxièmes auditions.

Je les accueille, à chaque procès, pour leur manifester ma reconnaissance. Leur participation est primordiale. Sans eux, rien. Je les laisse s'approprier le projet, adapter les choses à leurs habitudes et leurs législations. Car après tout, ils souhaitent montrer les arcanes de *leur* justice. Et c'est bien. Dans le théâtre documentaire et dans l'art relationnel, l'utilisation de bénévoles est souvent critiquable, parce que ces bénévoles sont utilisés, à leur insu, dans un marché qui leur échappe : l'économie de la réputation. Quand Rikrit Tiravanija invite des passants à pique-niquer avec lui, c'est sa renommée qui grandit, de manière insidieuse, sur le dos d'un moment apparemment convivial (sur ce sujet voir les critiques de l'art relationnel de Boris Groys: *Über das Neue. Versuch einer Kulturökonomie*, Munich, 1992). Je suis donc très content, ici, qu'il y ait de l'intérêt des deux côtés. Oui, bien-sûr, la renommée de Roger Bernat et la mienne grandissent, avec cette pièce – mais c'est un intérêt bien vain face à celui de la justice, qui est fière de se montrer sous son meilleur jour.



### La générale

Le 7 novembre 2011, au GRÜ, Genève, nous faisons notre premier procès, comme une générale, avec une équipe de l'Association du jeune barreau de Genève et le juge François Paychère qui préside le procès, pour voir. Une générale, publique, certes, mais une générale. On pensait être peu de monde. Mais la salle est comble. Notamment toutes les équipes des 6 procès qu'on fera ensuite à Genève sont là pour voir. Les pauvres jeunes avocats en perdent leur latin. Mais tout le monde apprend. Roger et moi aussi.

Les gens qui sont venus comme public test nous disent qu'ils ont compris que tous les textes étaient appris par cœur. Ah ben non. On ne se fatigue pas à changer d'équipe chaque soir, si on ne comprend pas que rien n'est répété en avance, ni rejoué. Alors quoi faire ? On opère deux gros changements :

D'une part la scénographie, très solennelle, avec des tissus noirs qui recouvrent les devant des tables, une hauteur pour la table du juge et une demi-hauteur pour celle de l'avocat général, donne l'impression qu'on est au théâtre. On dénude, laissant les jambes des protagonistes juridiques à vue – ce qui causera, dans l'avenir, bien des problèmes, on descend l'avocat général au niveau des avocats, et le juge à une demi-hauteur. Des tables brutes, de fête de bière de préférence, pour faire brut de coffrage. C'est une mise à nu. Elle doit se voir.



D'autre part, des textes explicatifs et de remerciements étaient projetés, avant l'entrée du juge, sur le mur du fond, dans un défilement à la Star Wars. Aucun rapport avec rien, on l'enlève, et c'est moi qui les dirai, simple, direct. Sans texte vraiment appris par cœur, donc avec des hésitations, des troubles. Et je les dis après la deuxième personne entendue à la barre, pour créer une rupture (une pause pub), et pour ouvrir la compréhension des spectateurs : si, jusque là, ils ont pu croire que tout était appris par cœur, ils sont simultanément entrés dans l'histoire, le « cas ». Et là, j'ouvre comme une deuxième lecture : oh mon dieu, tout ça c'est sans répétition, sans textes, et fait pour la première fois ? Beaucoup d'autres changements sont faits, on y passera la nuit, et la journée, jusqu'à la première.

La première se passe, bien. C'est fragile. On ne sait pas. Mais le public a l'air d'apprécier. Moi, je me dis qu'on tient un truc. Le deuxième jour, Roger me dit, en régie : ça ne va pas, on arrête tout demain. Il veut qu'on renvoie les gens de la justice à la maison, qu'on annule les représentations des jours suivants en ne gardant que celle du dernier jour, qu'on travaille avec les acteurs, qu'on fera autre chose. J'ai à peu près immédiatement et simultanément un énorme orgelet et un gigantesque bouton de fièvre qui sortent. Pas possible. Pour les gens de la justice, pour les directrices du GRÜ, pour les spectateurs qui ont achetés leurs billets, pour les

acteurs, pour moi, pour tout... On ne peut pas arrêter. Le processus de création a été très intéressant, vraiment riche, avec des échanges passionnants, des idées supers... Mais à chaque fois qu'on essayait quelque chose, ça ne marchait pas du tout. Mais alors pas DU TOUT. Si maintenant on arrête tout pour faire autre chose, c'est le désespoir, et la mort du projet. Je propose donc qu'on maintienne les procès, qu'on regarde ce qu'on peut changer en petit, et puis après on verra. Chaque procès suivant nous donne la confirmation que ça marche.

#### Le dessin du médecin légiste

Réunion préalable à trois soirs de procès, dans un vrai palais de justice à Marseille, octobre 2012. Les équipes des trois soirs se rencontrent, rencontrent les acteurs, posent leurs questions, définissent les ordres de passage des témoins à la barre, etc.

Le médecin légiste amène une nouvelle pièce : un dessin qu'il a fait d'après ses analyses de l'autopsie. C'est une preuve accablante, c'est évident, Hamlet a sans aucun doute dû voir Polonius caché derrière le rideau, et il n'a pu que donner la mort de manière volontaire. Ce dessin le condamne à coup sûr. Les présidents, les avocats généraux et les avocats de la partie civile sont ravis (oui, les présidents se montrent totalement partisans), ils vont pouvoir condamner Hamlet facilement. Les avocats de la défense sont

outrés : on ne peut pas verser une nouvelle pièce au dossier 24 heures avant le début du procès, ce n'est pas légal, cette pièce rend le dossier d'instruction moins neutre, ils ne peuvent l'accepter. Les avocats généraux disent que ce n'est pas si grave, que l'acquittement reste totalement défendable, qu'il n'y a pas de problème, qu'ils n'ont qu'à être de bons avocats. Les avocats de la défense rétorquent que l'enthousiasme des plaignants à verser la pièce au dossier ne serait pas si grand s'ils n'étaient pas convaincus de l'issue du procès. Chacun campe sur sa position, le médecin légiste rit sous cape, ravi de la pagaille qu'il a semée, tous parlent en même temps, la confusion est énorme, tout le monde gueule et les acteurs restent médusés...

On n'est pas du tout dans la préparation d'une pièce de théâtre, on est dans celle d'un procès. Aussi, ce sont mes moments préférés dans le projet : cette rencontre étrange entre deux réalités très différentes.

#### La présidente ivre

Les participants professionnels de la cour sont priés de venir 2 heures avant le début du procès. Pour les dernières indications, pour les tests micro-cravates, pour partager un petit repas avec les acteurs et moi. En 2011, une présidente, déjà difficile d'accès, qui ne pouvait pas venir à la réunion préparatoire la veille du premier procès et qui ne répondait que de biais aux mails, n'est

pas là deux heures avant le début du procès. Ni une heure avant. Je l'appelle, en vain. 30 minutes avant, toujours rien. Je l'appelle en continu, et remplis son répondeur de messages désespérés. Un autre président m'avait dit qu'elle était « rock 'n roll », mais je ne pouvais pas m'imaginer ceci...

Les portes s'ouvrent, 15 minutes avant le début du procès – pas de présidente en vue.

Elle arrive, à 20h05, ivre morte. Pas de test micro, pas de dernières indications ni de premières d'ailleurs, c'est hop, dans la fosse aux lions.

Elle s'en sort étonnamment bien. Elle n'est pas neutre, ah non, ça non, elle a une théorie et elle veut condamner Hamlet. Mais elle s'en sort, en 3h30.

#### Des ados cools

J'arrive au Tribunal de Grande Instance de Cergy-Pontoise. Un énorme bâtiment qui semble tout droit sorti des années 1980 mais qui date de 2005. Un énorme hall qui monte graduellement et qui dessert les salles d'audience sur la droite. Nous, on est dans la salle d'assises, tout au bout. En montant la rampe, je vois plein de jeunes, des ados, des blacks, des beurs, assis sur les bancs à gauche, qui parlent, l'air décontracté. Cool, me dis-je, ils font des séances d'information aux écoles dans ce palais de justice.

Ma méprise naïve ne dure que le temps de cette pensée.



### Choc culturel

Une demie heure avant l'ouverture des caisses, nous mettons la table avec les cahiers et les stylos devant la salle d'audience, dans le grand couloir du palais de justice. On les donne aux spectateurs au moment de leur entrée, pour qu'ils puissent prendre des notes. Un peu après, je vois deux jeunes mecs qui se servent allègrement de cahiers et de stylos:

— Vous faites quoi ?

— Ben, on se sert, c'est gratuit, non ?

— Oui, mais c'est pour les gens qui viennent au procès dans cette salle.

— C'est quoi comme procès ?

— C'est le procès de Hamlet, de Shakespeare.

— De qui ?

— Euh, Hamlet, de Shakespeare.

— C'est qui ?

— Quelqu'un qui a tué le père de sa copine au XVII<sup>e</sup> siècle.

— Ben mais il est mort alors !

— Euh, oui, mais quelqu'un le représente.

— C'est son fils ?

— Euh, si on veut, il s'appelle Hamlet aussi.

— Mais si moi je fais un crime aujourd'hui mon fils il peut être jugé dans deux siècles ? C'est teubé ton truc !

— Ben c'est une pièce de théâtre.

Et là, ils hallucinent.

- Une pièce de théâtre ?  
Empêtré, je change mon fusil d'épaule pour m'en sortir.  
— Et vous, vous venez pour quoi, vous avez un ami qui est en procès ?  
— Ben on a fait des vols à main armée.  
— Ah, oui ? Tenez, prenez un cahier et un stylo chacun.

#### L'huissier maquillé

L'huissier arrive, parfaitement maquillé. Fond de teint, maquillage subtil autour des yeux, blush. Très jeune, début de la trentaine. Foulard Hermès dans le col de chemise Vichy, gestes très efféminés. Brushing parfait. Costard rayé croisé trois pièces très cher. Totalement *too much*. Voix de fausset. Totalement improbable. C'est la réunion préparatoire, nous devons attendre les autres professionnels de la cour. Qui sont pris dans des bouchons. Hamlet / Manuel Vallade, Ophélie / Hélène Hudovernik, Gertrude / Véronique Alain et moi passons une heure avec lui. Il n'est pas huissier d'audience, mais huissier de terrain. Donc il va chez les gens pour leur confisquer leurs meubles. Il dit qu'il n'attend pas l'accord de la police. Qu'il y va comme ça. On s'étonne. On rit sous cape : un mec aussi efféminé qui confisque des meubles ? Il dit que ces gens le méritent, qu'ils ont été condamnés. Il dit aussi qu'il y a trop de femmes dans la justice. Qu'on ne peut pas compter sur elles parce qu'elles sont tout le temps enceintes. Les deux actrices

s'offusquent. Il dit que sa femme travaillait dans la justice. Ben oui, il a une femme et 5 enfants. Les deux actrices l'apostrophent : travaillAIT ? Oui. Elle a une maladie grave en phase terminale. On se tait.

#### Véronique Lafont, notre huissier préférée

Les huissiers sont nos chouchous. Ils sont difficiles à convaincre, ont peur du ridicule, pas le temps, des épouses ou des époux à la maison. Une fois convaincus – en général par les présidents, ils viennent et s'impliquent plusieurs soirs de suite. Ce sont les seuls, avec les psychiatres, qu'on laisse participer plusieurs soirs.

Au 104 à Paris, Véronique Lafont, en hauts talons, tac tac tac traverse sans gêne la salle d'audience en plein procès, sourire aux lèvres, fait se lever le public avec une voix douce et une autorité naturelle ineffable. On l'aime tout de suite.

J'ai un code avec les huissiers : si j'ai un message à faire passer au président, j'écris un mot et arrache bruyamment la page d'un petit cahier. L'huissier se déplace alors vers moi, et transmet le mot au président. Le premier soir, crrrrac, elle vient tac tac tac, prend le mot, le lit, hausse les épaules et tac tac tac le transmet au président.

Le deuxième soir, lorsque j'arrache une page, elle ne vient pas. Elle regarde obstinément de l'autre côté lorsqu'elle entend le bruit. Je



fais des signes – rien n'y fait. Après la fin du procès, elle vient vers moi et me dit : « Monsieur le metteur en scène, vous êtes trop nerveux. Tout va très bien. Vous devez vous calmer ». Je me défends et lui conjure de venir quand-même si je fais des signes. Le lendemain, le président n'est pas dans son assiette du tout. C'est un juge d'instruction et il n'a jamais présidé. Il perd les pédales. Je fais des tas de mots que j'arrache de plus en plus bruyamment. Elle me regarde, cette fois-ci, et secoue la tête en haussant les épaules dans un geste qui signifie quelque chose comme : « Oh là là il n'est pas bon hein ? Qu'est-ce qu'on peut faire ? », mais elle ne vient pas pour autant. Au bout de quelque temps et de souffrances supplémentaires, je l'implore des deux mains. Elle me fait « attends » de la main, ne vient pas, mais écrit elle-même un mot qu'elle pose sur la table du président. Elle me sourit.

Puis elle se rend compte que le juge ne voit pas le mot. Elle me regarde, énervée, et en récrit un qu'elle pose avec une claque très audible sur la table du président. Lorsqu'il lit le mot et dit au public : « Ah, pardon, je prends trop de temps ». Elle lève les yeux au ciel et me signifie que c'est foutu.

#### Parlez-vous français ?

Madame Isabelle Seurin, notre première vraie présidente d'assises, novembre 2012. Robe rouge, pas noire. On m'avait dit qu'elle était

superbe, qu'elle descendait vers le box des accusés à la fin du procès pour donner la main au condamné et lui souhaiter bon courage. A priori, cela me semblait d'une hypocrisie crade : de la main gauche, tiens, paf, dix ans de prison ferme et de la main droite, une caresse.

Elle ouvre l'audience en demandant à Hamlet s'il parle bien le français et s'il est à l'aise pour répondre à des questions en public. Jusqu'alors, les juges (d'instruction, ou de correctionnelle) qu'on avait eus jouaient l'autorité. Caricaturaux. Elle, non. L'autorité l'incombe et lui pèse. Elle n'a pas besoin de la jouer, ce n'est pas un jeu. Elle vient faire le procès de Hamlet avec la conscience de la responsabilité, lourde, qui est la sienne dans la vraie vie. Et c'est magnifique. Elle a une écoute incroyable envers les différentes parties impliquées. Elle essaie clairement de se mettre à la place de chacun. On est tous, acteurs inclus, émus. Les femmes et hommes du monde de la justice ne sont pas nécessairement comme le montre Raymond Depardon dans *10ème chambre, instants d'audience* : cruels, autoritaires, ayant adopté la loi non pas comme cadre à la vie, mais comme la vie elle-même. Et donc, en tuant la vie. Tout d'un coup, je comprends le fait que les jurés n'ont pas droit au dossier d'instruction, que tout passe par l'oral. Tout d'un coup, la subjectivité de la justice n'est plus un problème, c'est une condition intrinsèque. Parce que la justice l'est. La loi du talion ne marche pas, ça, on le sait, c'est Israël/Palestine jusqu'à la

fin des temps. La justice est une tentative humaine pour nous sortir de la loi du talion, elle prend sur elle pour éviter les vengeances éternelles. Mais ça ne la rend pas moins subjective, moins faillible. La vérité n'existe pas, il n'y a que des versions, et la justice est l'organe dans lequel des femmes et des hommes essaient d'y voir clair en assumant qu'ils peuvent se tromper, d'une part, mais qu'ils doivent rester humains d'autre part. Et donc, il ne peut y avoir une justice algorithmique, avec une peine Y pour un crime X, indépendamment de la condition sociale, économique et psychologique des personnes impliquées. Il peut y avoir une justice qui tente de donner une peine (s'il y a lieu) à une personne coupable, de façon à ce qu'elle paie le prix qu'elle peut payer pour ensuite pouvoir revenir dans la société en ayant payé ce prix qui répare, dans une certaine mesure, la faute commise, pour toutes les personnes impliquées. Victimes incluses, donc. C'est une utopie, mais elle est à l'œuvre dans toutes les formes de la justice que j'ai pu voir dans les différents pays où nous avons été. Ma position, très critique, envers la justice, devient, à partir de cette présidente, beaucoup plus complexe et ambivalente. Et n'a pas cessé de le devenir d'avantage depuis. Car toutes ces formes essaient de trouver le mélange juste dans l'alchimie complexe entre, d'un côté les lois, inhumaines, froides et sèches, et de l'autre, les concepts d'intime conviction et de bénéfice du doute; concepts puissamment subjectifs et humains. Ensemble, et, selon

les pays et leur culture respective, avec ou sans jurys publics, des formes sont mises à l'épreuve et heureusement toujours rediscutées pour essayer de rendre une justice qui soit juste. Presque impossible. Et sujet à toutes les dérives. La justice peut devenir purement punitive, absconse, froide, méchante, cruelle. Mais elle peut être le contraire. Cette présidente, ainsi que tous les présidents d'assises depuis m'ont fait comprendre et aimer cela.

#### Le choix des jurés

A la fin du procès, le président choisit au hasard un certain nombre de spectateurs sur la liste des réservations de la soirée, pour former, avec lui, le jury public qui statuera sur l'innocence ou la culpabilité de Hamlet. Le moment de ce choix, annoncé au début du procès et donc dont les spectateurs sont conscients, est toujours jouissif pour moi. L'air est comme suspendu dans la salle. Les spectateurs se terrent dans leurs fauteuils. Non pas parce qu'ils vont être des spectateurs mis en exergue dans une pièce de théâtre, mais bel et bien parce qu'ils vont être choisis comme jurés dans un procès. Quelque chose a glissé, pendant le procès - peu importe sa longueur, sa qualité, la qualité des intervenants - qui fait que l'on n'est plus dans du théâtre, mais dans un procès, où la responsabilité qui incombe aux spectateurs choisis, aussi fausse qu'elle puisse être, prend un poids symbolique fort. Et c'est le moment où je me dis qu'on peut être fier de la pièce, parce que

son dispositif, qui n'est que la simple reprise en accéléré du dispositif réel de la justice, fonctionne.  
Ce dispositif fonctionne comme miroir de la réalité.  
Et renvoie donc à la question fondamentale de la pièce : qui suis-je pour juger quelqu'un ?

#### Les hurlements sous nos pieds

La salle d'audience d'assises du Tribunal de Grande Instance de Cergy-Pontoise, Paris, a été libérée pendant une semaine pour nous. C'est fantastique - même si je me sens totalement coupable d'ajouter encore du retard au retard chronique de la Justice. On installe, pendant la journée, on ajoute un système de son, on organise les chaises supplémentaires pour accueillir un nombre impressionnant de spectateurs. Tout d'un coup, le sol tremble et on entend des hurlements à glacer le sang venir d'en dessous. Quel désespoir. On s'arrête, tous. Il n'y a personne du palais de Justice pour nous dire ce que c'est. Un silence, puis ça reprend. Des coups très forts et des hurlements. Finalement quelqu'un vient et nous explique : les geôles se trouvent juste sous notre salle. S'y trouvent des hommes qui attendent leurs procès ou le verdict de ceux-ci. Ils tapent contre les murs, ou s'y jettent, hurlent.  
Je me dis que ce qu'on fait est bien frivole.



### Délibérés trop courts

Là où le bat blesse : les délibérés. On peut faire le procès en peu de temps, aucun problème, le cas est assez léger pour que les présidents très organisés s'en sortent haut la main et arrivent à montrer toute la complexité de l'affaire (et de la justice) en deux heures. Mais réduire les délibérés, c'est quasi impossible. Pour un cas comme le nôtre, il faudrait, selon les présidents, en tout cas une journée de délibérés dans de bonnes conditions. Ici, nous avons trente minutes. Les présidents se plaignent, et à raison. C'est caricatural : ils ne peuvent demander l'avis de tout le monde, ils ne peuvent laisser les discussions, si nécessaires à l'établissement d'une opinion argumentée, se dérouler librement. Tout est contraint. Je ne sais comment faire. On ne peut pas rallonger les délibérés, car que ferait-on du public pendant ce temps ? Souvent on a déjà dépassé l'horaire prévu, les baby-sitters doivent rentrer, le dernier métro part bientôt. Et simultanément, nous devons donner le verdict – sans verdict, ce n'est pas un procès, tout le monde est d'accord sur ce point. Donc ? Pour le moment, la solution que j'ai trouvée, c'est que les présidents annoncent aux jurés, au début des délibérés, que ce moment ne correspond pas du tout à la réalité, qu'il est caricatural.

### La plus grande réunion préparatoire

Montreuil, octobre 2013. La réunion préalable avec les 70 participants aux 14 procès que nous allons faire. Ils sont tous là, malgré leurs gros procès en cours, malgré les bouchons, malgré leur temps compté. Je suis impressionné. Jamais je n'ai fait 14 dates à la suite de ce projet, ni d'aucun autre d'ailleurs, jamais je n'ai eu autant de personnes à gérer. Ces réunions se passent toujours dans un joyeux bordel, où tout le monde parle en même temps, où je n'arrive plus à me faire comprendre, où la demi-heure d'information que j'ai à leur communiquer se perd dans une discussion à bâtons rompus. Avec de grands enfants. Alors, je leur dis: « Si vous avez des questions, je vous prie de les garder pour la fin de mon intervention ». Et c'est drôle : ça se passe très bien. Encore aurait-il fallu y penser avant. J'ai tout de même très très peur. Qu'ils se découragent, en voyant l'énorme salle de théâtre (qu'on aura eu soin de mettre dans le noir, vers le haut, mais tout de même). Qu'ils prennent peur par la présence des journalistes (mais qui auront été très discrets), ou simplement par l'énormité de l'entreprise et le fait qu'autant de monde pourrait signifier qu'un remplaçant serait vite trouvé. Ce qui est faux. Cécile Long, la magnifique jeune femme que le théâtre a engagée pour trouver ces 70 personnes, et qui a travaillé comme une bête pour les trouver, a écumé toute l'Île-de-France. Là, on est au bout des possibilités. Elle est plus nerveuse encore que moi. Et elle a les boules. Elle



s'est accrochée avec un avocat le matin même, qui menaçait de lâcher l'affaire. Un autre envoi dans la journée un mail pour dire qu'il ne pourra pas être là à la réunion et qu'il devra « probablement » annuler sa participation. Tout ça est très très fragile...

#### Publicité

Un des avocats pour Montreuil demande qu'on édite une affiche avec sa photo et son nom, pour qu'il puisse la mettre dans sa commune. Il me précise au téléphone que son intervention sera énorme, grandiose. Cécile Long lui a fait l'affiche, parce que, en fin de compte, cela nous ramènera du monde.

#### Avocate téméraire

Une jeune avocate arrive le jour du procès, terrorisée : « Je ne sais pas comment le défendre. Aucune idée. J'ai lu le dossier mais c'est tout, je ne sais pas quoi faire... » Et après un silence : « File-moi une bouteille de rouge. », elle la boit. Pendant le procès, je la vois étudier le dossier comme une malade et prendre des notes. Elle pose des questions approximatives. Puis vient le moment de sa plaidoirie. Pendant celle-ci, elle doit s'asseoir un moment, elle titube trop – sans s'arrêter de plaider pour autant. La langue un peu épaisse. Mais elle sort TOUS les bons arguments. Depuis le temps, je les connais. En 8 minutes, elle fait la plus puissante

plaidoirie jamais entendue pour libérer Hamlet. Et Hamlet est en effet acquitté.

#### Les acquittements zurichois

Zürcher Theater Spektakel, Zurich, août 2013. Tout est différent : les avocats de Hamlet plaident pour qu'il obtienne un acquittement avec dédommagement pour sa détention préventive erronée qui a duré deux ans. Sur quatre soirs, on obtient deux fois des acquittements. Et la coquette somme de 70'000 francs suisses (55'000 euros) un soir, et 100'000 francs suisses (85'000 euros). Quand on calcule que le coût d'un détenu par jour à Zurich est de 500.- francs suisses par nuit (400 euros), qu'il a passé deux ans en prison et qu'il s'en sort avec un dédommagement payé par la société, ça fait une jolie somme payée par le contribuable...

#### Pas au travail

A Zurich, les gens de la justice ne boivent pas. On ne boit pas au travail. Et un seul verre après.

#### Le temps compté

Pour limiter la durée du procès à environ trois heures, il y a un chronomètre digital en régie : de 20 à 0 pour l'audition de Hamlet, de 15 à 0 pour celles d'Ophélie et Gertrude, et 10 minutes par plaidoirie et réquisitoire. Evidemment, personne ne respecte ces

temps, ce qui est okay et calculé. Si on faisait tout dans les temps indiqués, le procès durerait 2h30, mais en général ça dure trois heures. Les avocats aiment briller, les avocats généraux veulent expliquer leur situation dans la hiérarchie juridique et leur place dans la société et tout le monde veut gagner. Normal. Souvent, ils oublient de regarder l'horloge, pris comme ils sont par leur affaire. C'est bien. Au début les dépassements me stressaient, Roger Bernat ne les supportait pas à tel point qu'il ne voulait plus assister à un procès. Maintenant c'est okay. Le lâcher prise fait intégralement partie de ce projet. Je peux apprécier la passion que chacun y met à vouloir convaincre le public d'une urgence. A Zurich c'était l'inverse : tous les avocats des différents soirs attendaient, tels des coureurs, le départ du compteur pour commencer leur plaidoirie. Le premier soir, pour les trois interventions (plaidoirie de l'avocat de la partie civile, réquisitoire de l'avocat général, plaidoirie de l'avocat de la défense), le président disait systématiquement, à trois minutes avant la fin de leur dix minutes, d'une voix lugubre, sans aucune forme d'humour : « Il vous reste trois minutes ». Tous faisaient dix minutes à quelques secondes près. Un soir, l'avocat d'Hamlet accélère son débit au fur et à mesure de sa plaidoirie et termine pile avec le mot « acquittement » au moment où le chronomètre passe à 00'00".



### Alternances et autres calculs

Un expert-psychiatre français, le docteur Patrick Issembert, qui est intervenu plusieurs fois et qui a même refait l'expertise psychiatrique de Hamlet, m'a dit qu'il était sûr que, par vanité, les résultats de nos procès ayant lieu dans une même ville, allaient être alternés et opposés : un soir acquittement, le suivant condamnation, le suivant acquittement et ainsi de suite. Ca s'est prouvé vrai. Sauf à Zurich. Là, c'était un soir acquittement, le suivant renvoi du dossier pour réexamen de l'accusation, à nouveau acquittement, et à nouveau renvoi du dossier pour réexamen de l'accusation. Alternance, oui, mais pas opposition. Et voilà que j'apprendrai par un avocat général zurichois, bien plus tard, que les présidents s'étaient mis d'accord, les quatre, par avance pour les résultats : ils voulaient montrer que la justice zurichoise n'était pas aléatoire mais précise et prudente. Et qu'ils voulaient montrer leur doute quant à la pertinence juridique du dossier d'instruction.

### Des mensonges

Un journaliste veut faire un article. Il est empêché de venir et me téléphone le lendemain du procès pour me demander des réactions du public, les moments forts des plaidoiries et le résultat de la soirée. L'article sort. C'est bien écrit, avec des bouts d'interviews du public et des opinions des professionnels. Mot pour

mot tout ce que j'avais dit. Mais comme si c'était le journaliste qui y avait été. Il n'y a pas que devant la justice que ça ment.

#### De la prison pour Hamlet

Hamlet est condamné à 7 ans d'emprisonnement. Il a les boules. Vraiment. Rien ne laissait présager sa condamnation. Ni une peine si lourde. Les acteurs « jouent » pour gagner, donc au sens « game » du terme : Hamlet et sa mère Gertrude veulent obtenir l'acquittement de Hamlet, et Ophélie sa condamnation. Ils utilisent leurs techniques théâtrales librement pour « gagner ». Et bizarrement, cela fait qu'ils sont vraiment contents quand ils gagnent, vraiment déçus quand ils perdent. Surtout les Hamlets... Donc, ce Hamlet-ci sort de scène en laissant en plan son avocat, qu'il est censé accompagner hors de la scène. C'est un des rares soirs où le public applaudit tellement que je repars chercher les différents participants et leurs demande de revenir pour recevoir les applaudissements. Moment bizarre, les hommes de loi ne sont pas des acteurs et on rebascule dans du théâtre avec ces saluts. Mais bon. En tous les cas, ils sont tous là, sauf Hamlet, introuvable. La cour rit : il a déjà dû partir en prison. On le retrouve, après la pièce, au bar du théâtre où il noie son chagrin dans l'alcool, puis il part, piteux et de mauvaise humeur. Plus tard, je rallume mon téléphone qui était resté en mode silencieux : plein de messages de Hamlet, désespéré. Il s'était enfermé entre une porte

à sortie unique et un grillage. En gros, il s'était mis en prison lui-même. Il avait vraiment les boules...

#### La classe de l'avocate générale

Pendant la verrée après la réunion préparatoire, je me trouve face à deux avocates générales. Je sens une odeur très subtile d'un parfum exquis. J'adore.

— Oh, c'est vous qui sentez si bon ? dis-je en me penchant vers la première.

L'odeur ne vient pas d'elle, c'est l'autre. Je lâche un :

— Ah ben non, ce n'est pas vous ! et me rend compte de mon indécatesse.

— Eh bien moi, ça doit être plus subtil, répond-elle visiblement froissée.

Lorsque je la retrouve le soir de son procès, elle sent très bon. Maladroitement, je lui fais un compliment :

— N'essayez pas de vous rattraper.

Je ne sais plus où me mettre. Elle est belle, avec une classe sérieuse, et fait un excellent réquisitoire, très intelligent. Elle a trouvé tous les bons arguments et les utilise parfaitement. Pendant les délibérés, on se retrouve au foyer des artistes. La climatisation du théâtre est en panne, il fait très chaud. Elle a sa robe rouge d'avocate générale d'assises ouverte et rabaissée dans son dos.

Elle ne porte qu'un petit marcel dessous. Elle me raconte qu'elle a beaucoup travaillé pour préparer le procès, accroupie par terre, pieds nus, pendant tout un après-midi. A mon étonnement de sa position elle me répond qu'elle travaille toujours ainsi pour préparer ses dossiers, pour rester près de la terre, être ancrée. Fascinant personnage.

#### Variations (formelles)

Les formes les plus opposées de la justice à ce jour : Zurich et la France. En France, la justice est catholique, c'est-à-dire ostentatoire, assumant la force des symboles, se drapant dans une distance et un cérémoniel avec des robes, un cérémoniel imposant. Les plaidoiries sont de grands moments de rhétorique, avec des effets de théâtre. A Zurich, Zwingli a laissé ses traces : pas de robes, pas d'effets théâtraux pour tenter de convaincre un jury public, d'ailleurs aboli en janvier 2011 pour toute la Suisse. C'est une justice d'actes, où on s'appuie d'avantage sur les dépositions écrites et signées que sur les dépositions à la barre. Les plaidoiries sont lues, de la manière la plus sèche possible, pour ne pas troubler la conscience par des effets de manche. Et les témoins et parties civiles ne viennent à la barre qu'en extrême nécessité, pour leur éviter des confrontations un peu obscènes. Je comprends ça.



En Belgique, les avocats généraux portent un ruban avec les couleurs de la Belgique autour de la taille, avec un pan qui descend devant le sexe. Ils me rappellent des Miss Univers.

A Vienne, les robes arborent un double capuchon, et sont bordées, tant sur les capuchons que sur les manches, de violet pour les juges et l'avocat de défense, ou de rouge pour l'avocat général. L'avocat de la partie civile est en costume.

En Italie, les robes sont ouvertes, telles des robes de chambre décontractées, qu'on remonte élégamment de temps en temps sur les épaules, écho lointain d'une toge romaine ? Elles sont ornées d'un gallon doré ou argenté selon la position hiérarchique, qui pend de manière asymétrique sur le côté. Et les robes laissent donc apparaître, toujours, des costumes civils parfaitement bien taillés.

En France, les variations des coupes et des décorations (rouges pour les présidents d'assises et les avocats généraux, noir pour les autres juges et avocats, avec ou sans hermine, avec ou sans chapeau, avec ou sans insignes, en pointe ou pas) sont infinies et font écho à une hiérarchisation bien française. Louis XIV vous salue. Et certaines avocates raccourcissent elles-mêmes leurs robes, pour qu'elles arrivent à hauteur de genoux et dévoilent des mollets arqués dans des talons parfois scandaleusement hauts. Tout peut convaincre un jury. Et c'est quand-même le pays de la mode.



### Des ados pas cools

L'usage veut que les élèves constituent maximum 30% du public, pour ne pas faire pencher la balance de la salle. Avec plus d'élèves, le public « normal » à l'impression d'être dans un spectacle pour écoliers. Ca fait basculer la pièce vers quelque chose d'uniquement pédagogique. Et l'ambiance est toujours difficile, agitée, déconcentrée. Ce soir-là, c'est bien plus que la moitié. Ils se mettent tous tout derrière. Voilà les cancre. Je me transforme en flic, me glissant derrière les élèves bruyants en les menaçant de les faire élire en jurés s'ils continuent. Bientôt le jury sera exclusivement adolescent et d'un nombre ridiculement élevé... Ils se jettent les dossiers d'instruction entre eux, ils se sifflent et s'appellent, chuchotent à voix haute, sont tous sur leurs portables. Mes interventions ne les impressionnent pas beaucoup. Ils me narguent de plus en plus. Ils applaudissent au moment de la présentation des participants. L'un d'eux, à mon énième remarque, me renvoie un baiser. Je suis hors de moi : il y a de vrais présidents d'assises et avocats généraux qui sont venus là, pour des ados qui s'en foutent. Et qui font que le public est moins réceptif. On en sort quatre. Ca ne change rien. Je m'énerve de plus en plus – aussi contre leurs enseignants. Qui ne font pas grand chose. Ils les laissent s'agiter et me regardent d'un air curieux. A la fin, ou plutôt, pendant les délibérés, je les suis, hors du théâtre, hors de moi :

— Je ne vous comprends pas. Dites-moi pourquoi vous faites ça ? Il y a des gens qui sont là en vrai devant vous, qui font un truc difficile, pourquoi vous continuez à les perturber quand je vous demande d'arrêter ?

— Hé, mais il va pleurer le mec !

Je saute sur une enseignante.

— Je suis très énervé contre vos élèves, Madame, je ne comprends pas pourquoi vous les amenez si ça ne les intéresse pas.

Elle me regarde d'un air fatigué.

— Monsieur, ils ne peuvent pas s'empêcher de parler. C'est comme se gratter quand ça démange. Mais ils ont écouté. Ils ont tout vu. Ils ont été silencieux et concentrés pendant deux heures et demi comme jamais je ne les ai vus concentrés. Vous ne vous rendez pas compte comment ils sont en classe.

J'ai la bouche pleine de dents et lui souhaite bon courage.

### Adaptations

Pour chaque nouvelle langue dans laquelle nous faisons le projet, le travail de préparation est titanesque. D'abord, il faut traduire le texte à la base du dossier d'instruction dans la langue du pays. Chose pas si simple, il y a différents langages très techniques dans le dossier, avec des terminologies policières, juridiques et médico-légales. Puis, il faut trouver un magistrat et un avocat qui sont d'accords d'adapter le dossier d'instruction aux lois et usages du

pays. Ils doivent travailler main dans la main, en assurant une duplicité : chaque partie doit pouvoir « gagner », car si on n'obtient que des condamnations, ou des acquittements, le projet ne fonctionne pas. Puis il faut trouver un vrai dossier d'instruction pour en copier l'esthétique graphique du pays. Ces vrais dossiers d'instruction sont très difficiles à avoir, ils ne peuvent normalement pas sortir des cabinets, ou alors sont « caviardés », c'est-à-dire que toutes les données personnelles qui permettraient une identification ont été barrées en noir, avec vérification qu'on ne lit pas en transparence. Il faut alors mettre les données en page, un gros travail. Parallèlement, le nouvel Hamlet du pays doit vivre une reconstitution des faits avec les deux autres acteurs, et va par la suite chez l'expert psychiatre. Expert psychiatre qu'il faut trouver, et qui fera, selon les usages du pays – donc souvent après deux rendez-vous de deux heures chacun – une expertise psychiatrique qui doit être versée dans le dossier d'instruction. Seulement alors, on peut envoyer ce dossier à tous les participants. Forcément, il y a toujours des choses qui glissent, qui m'échappent. Il y a maintenant neuf dossiers en circulation : une version hollandaise, une version flamande, une allemande, une autrichienne, une suisse-allemande, une française, une suisse-romande, une suisse-italienne, une italienne; et deux nouvelles versions, nord-américaine et polonaise, sont en préparation. La polonaise me fait peur : ne

parlant pas le polonais, je serai incapable de la relire et d'en assumer la teneur...

### Sadisme

Un élève, genre 15 ans, assis au tout dernier rang, s'ennuie royalement et bruyamment pendant la pièce. Je lui en veux, à lui, comme à tous les autres qui illuminent les derniers rangs de la lumière de leurs portables et de leur brouhaha. Je me suis découvert un côté sadique avec les élèves qui sèment le trouble. Totalement injuste, puisque c'est à leurs enseignants que je dois en vouloir, pour les avoir amenés, trop jeunes, voir cette chose. N'empêche. Je circule en haut des gradins, et rôde derrière eux. A un moment donné, je suis assis juste derrière lui, et le vois écrire sur son téléphone portable : « Putain, je rate le match ». J'avance ma tête entre les rangs et lui chuchote, avec une infinie gentillesse :

— Tu sais, si tu t'ennuies, tu peux rentrer, je ne t'oblige pas du tout à rester...

— Non non, ça m'intéresse ! dit-il terrorisé.

— Euh, permets-moi de ne pas te croire. Je t'ai vu écrire putain je rate le match, donc ton intérêt est moyen. Tu peux partir. Allez, salut !

Il se terre au fond de son fauteuil et ne bouge plus de la soirée. Ceci dit, je pense que plus jamais il ne reviendra au théâtre.



### Maître Chastanier

Au dernier moment, trois heures avant le début du procès, un huissier-audiencier nous appelle : elle est terrassée au lit, malade. Oh non. Juste le soir où il y a le bâtonnier de Paris qui vient voir le procès. On appelle toute la liste des huissiers qui ont déjà participé dans la région : c'est samedi soir, tout le monde a des meilleurs plans et ne veut pas revenir bénévolement pour une soirée de plus. Sauf maître Chastanier. Il était censé aller à Roissy pour une affaire, puis il avait un repas avec sa femme et une amie. Il laisse tomber l'affaire à Roissy et amène sa femme et leur amie pour revenir une troisième fois faire régner l'ordre dans la salle. Parfaitement. Je lui en serai éternellement reconnaissant.

### Reconnaissance

Ce projet, de toute façon, à part des tonnes de choses sur la justice, m'apprend la reconnaissance. Tellement de gens y participent, de plein cœur, en travaillant dur, alors que personne d'entre eux ne manque de travail. Un énorme investissement pour une soirée, pour un projet, pour une plaidoirie coincée dans le temps, ou une apparition fugace d'expert psychiatre, ou une présidence en accélérée. Personne ne l'a fait du dos de la cuillère. Tous, tous sans exception, le font avec un énorme entrain, un



enthousiasme et une conviction sans faille. Je ne peux que m'incliner devant autant d'investissement.

Et, comme il se doit, je ne peux que remercier, ici, toutes les personnes, qui depuis 2011, ont rendu ce projet possible. Toutes les personnes dans mon bureau qui ont travaillé à distance pour l'organisation, dantesque, de ce projet, dont particulièrement Nataly Sugnaux Hernandez, qui porte ce projet depuis ses débuts. Toutes les personnes qui, depuis les théâtres, ont cherché à convaincre les professionnels de la cour, parfois en souffrant le martyre. Celle qui mérite une mention toute particulière est Cécile Long, qui en trois mois avait trouvé 75 professionnels de la cour, pour les 14 procès que nous avons faits au Nouveau Théâtre de Montreuil, Paris. Et des *big shots*, en plus.

Remercier les acteurs, qui, dans ce projet, s'exposent à des risques vraiment très étranges. Devoir parler avec des gens pas forcément aimables, avec des égos parfois plus gros que ceux « normaux » des acteurs. Devoir jouer pour gagner ET pour la beauté du geste ET pour la profondeur du sens. Devoir encore boire des verres et manger avec les professionnels qui continuent à les appeler Hamlet et Ophélie, et se moquer de Gertrude parce qu'elle est la coupable, de toute façon.

Remercier Gaël Grivet, le régisseur général qui tourne avec nous depuis le début, parfois remplacé par d'autres, mais c'est avec lui que c'est le plus cool...

Et surtout, remercier toutes les personnes de la cour qui acceptent de participer, de s'engager à travailler *gratis pro Deo* et de s'exposer à un trac qui s'avère très souvent bien plus grand que celui qu'ils vivent dans la vraie vie. Et en particulier François Paychère et Simon Ntah, respectivement juge à la Cour de justice de Genève et avocat au Barreau de Genève, qui nous ont fait confiance et qui ont rendu le dossier d'instruction possible.

#### La justice humaine

Ce soir, une amie programmatrice est venue, et me ramène en voiture. Elle est dégoutée. Hamlet a pris dix ans, et des « yes ! » dans la salle au moment du verdict. Coupés, il faut bien le dire, par des cris scandalisés. Elle, elle l'est, scandalisée. Déprimée. Par la justice. Par le public. Par les jurés. Car le réquisitoire de l'avocat général était très moyen, ratant de loin l'intention d'homicide et pourtant il n'y avait qu'une seule question : Hamlet a-t-il VOLONTAIREMENT donné la mort à Polonius ? Ben non, aucune preuve. En revanche, la plaidoirie de l'avocat de la défense était brillante. Concise, incisive, nette. Et néanmoins, dix ans. Les avocats et magistrats m'ont confirmé : c'est ainsi dans la vraie vie. On peut plaider comme un dieu, le résultat est une loterie.



### Des prisons pleines ou vides

Les prisons ne marchent pas. Tout le monde est d'accord là-dessus. C'est un monde d'une cruauté inhumaine, où seuls les plus durs survivent. Et les prisons sont trop pleines, elles ne marchent pas pour reformer les gens, la justice est lente et laisse déjà croupir les gens en prison avant même de traiter leur cas et de les balloter au gré des vents... Comment faire autrement ? J'entends que les peines alternatives ne marchent pas en France. Exemple entendu : M. (pour Mohamed, c'est plus probable que Michel, étant donné les difficultés de Mohamed, avec son nom, de trouver du travail) braque le kiosque de P (pour Pierre, un mec bien raciste mais plein de bonnes intentions). M. est condamné à une peine alternative de travaux d'utilité publique, et se retrouve à nettoyer les rues. Un jour, M. nettoie devant le kiosque de P. qui le voit et se dit : « on ne l'a pas puni, on lui a donné un travail. Et ça enlève un travail à mes amis ». Et P. pète les plombs et veut rendre justice lui-même en cassant la gueule à M. Dès lors, les communes rechignent à être « partenaire » de ce genre de peines. Et préfèrent voir M. en prison. Désespérant. On ne s'en sortira donc jamais.

Un juge d'application des peines me raconte que c'est faux. Que les peines dites alternatives marchent très bien, que c'est la seule solution et qu'ils travaillent d'arrache-pied pour y arriver. Mais que le problème, c'est la *vox populi* : le peuple veut des gens en prison,

pas des peines alternatives... Ce juge d'application des peines (un JAP, comme ils disent entre eux), Ludovic Fosse, participera plusieurs fois au projet, en Ile-de-France, sur plusieurs années. Je lui voue une admiration sans borne. Un juge intègre, sévère, certes, mais totalement conscient des problèmes de société qui se coagulent, se révèlent, débordent dans la justice et très engagé à en contraindre les méfaits.

En Hollande, en début 2014, les prisons ont été vidées : on ne donne plus que des peines alternatives, bracelet à la cheville et travaux d'intérêt général (sauf pour des crimes d'une très grande gravité). Car les prisons, ça ne marche pas et ça coûte trop cher. Alors maintenant, en Hollande, il y a d'avantage de gardiens de prison que de prisonniers. L'ironie du sort, c'est que du coup, la Norvège et la Belgique veulent louer des places en prison hollandaise pour désengorger les leurs.

#### Des émotions réelles

A Montreuil, où on fait 14 procès en novembre 2013, après une longue série de condamnations, il y a enfin un acquittement qui tombe. Une des filles de l'accueil, qui a suivi tous les procès qui se sont soldés par une condamnation, et dont c'est le dernier soir, est vraiment émue. Tout en riant, elle dit : « c'est bizarre, c'est comme si quelqu'un de ma famille s'était fait acquitter, je suis tellement contente, c'était si lourd ces jours. Pourtant c'est une pièce... »

Une avocate générale m'envoie un courriel de remerciement : « Je me suis tellement prise au jeu que j'ai oublié que c'en était un ».

Hier soir, l'avocate d'Ophélie lui a demandé ce qu'elle ressent aujourd'hui pour Hamlet. Après un long silence, chargé d'émotion, Ophélie / Claire Delaporte dit, la voix cassée, qu'elle ne sait pas, qu'elle ne sait plus, qu'elle ne peut pas répondre - émouvant tout le public, moi inclus. L'avocate de la défense prend la parole :

— Votre avocate vous a posé des questions pour vous faire pleurer...

— Je ne pleure pas, coupe Ophélie.

— Elle a fait une mise en scène pour que vous jouiez l'émotion !

— Il n'y a pas de mise en scène ici, et je ne suis pas actrice.

N'en déplaise son t-shirt jaune sur lequel est écrit en grosses lettres noires : « Ophélie (actrice) ».

Une autre fois, je ne me rappelle plus quand, Ophélie / Claire est à nouveau profondément bouleversante. L'avocate générale, qui avait été visiblement très émue, fait vibrer son émotion dans son réquisitoire : « Vous avez vu et ressenti, comme moi, l'émotion d'Ophélie ce soir. Ophélie n'est pas ici pour jouer la comédie. Ce n'est pas du théâtre. Ophélie est ici pour dire la vérité ». C'est faux. Et c'est vrai. C'est tellement drôle. Et c'est hyperréaliste.

### Your Honor

En Hollande, il n'y a pas de jury public. Il n'y en a jamais eu. Ca n'a jamais été un débat non plus. La justice est une affaire de professionnels. C'est donc une justice d'actes, un peu comme à Zurich. On n'entend que l'accusé et on le confronte avec les auditions déposées et signées ainsi qu'avec les autres pièces à conviction. Alors on le fait, en Hollande, mais en faisant beaucoup d'écarts. Les professionnels de la justice disent que les gens connaissent de toute façon le modèle de la justice américaine par les films et les séries. N'est-ce pas effrayant que partout où on va, les gens connaissent mieux la justice américaine (« Votre Honneur », « objection » et le marteau, éléments qui n'existent pas dans la justice européenne) que la leur ?

### Common law vs droit romano-germanique.

On reçoit l'invitation pour possiblement montrer la pièce à New York. C'est génial – mais comment faire pour le dossier d'instruction ? Pour les différences entre les systèmes juridiques européen et américain ? En Europe, on doit prouver la culpabilité de l'accusé, aux USA son innocence. Un dossier d'instruction constitué par un juge d'instruction en Europe, un dossier de police suivi par deux enquêtes menées parallèlement par les deux parties aux USA. Pas d'avocat de la partie civile là-bas, d'ailleurs, la victime apparaît comme simple témoin. En Europe, tout est à peu près

décidé avant les audiences, beaucoup de choses apparaissent lors des débats aux USA.

Je parle avec Barbara Villez, enthousiasmée par le projet. Elle enseigne à Paris 8, et est chercheuse à l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice. Phénoménale. Elle me dit que la différence substantielle entre les différents systèmes est la relation à la langue : en France, c'est le substantif qui est le plus important dans la langue. En anglais, c'est le verbe. Cela donne le côté statique à l'un, et le côté dynamique à l'autre. La rhétorique, encore. Historiquement, la spécificité de la common law est qu'elle se base sur le droit créé par les juges et non par la loi, la common law donne ainsi la primauté aux précédents jurisprudentiels. En Europe, le dossier d'instruction est donc fait par le juge d'instruction, qui doit instruire à part égale à charge et à décharge. C'est à partir de ce dossier, arrêté, que les choses se passent lors du procès, et que tout est répété, ré-entendu. Dans les pays de la common law, il y a le premier dossier de police, puis chaque partie s'empare de ce dossier et le fait évoluer, faisant chacun sa propre enquête, confrontant ses trouvailles, témoins etc. à la barre, avec des temps de réaction pour la partie adverse. Une vraie justice de luxe, car pouvant s'étirer *ad vitam æternam* ou presque. Et donc, dans la justice européenne, on cherche à rétablir la vérité. Pas



dans la justice de la common law : là, on avance ensemble vers une version des faits acceptable.

#### Définition 1

Patrice Blouin, théoricien, m'écrit : « Dans *Please, Continue (Hamlet)*, le spectacle finit par retrouver du réel en faisant s'entrechoquer deux très vieux dispositifs, deux très vieilles machines : théâtre élisabéthain vs code napoléonien = drame contemporain ».

#### Définition 2

Un expert psychiatre me dit que la remarque du président « Je vous prie de ne pas rire ou manifester vos opinions, vous êtes dans un procès d'assises » participe au fait qu'on est, lorsqu'on assiste à *Please, Continue (Hamlet)*, d'une part, totalement conscient qu'on est au théâtre – et qu'on ne l'est pas ; et d'autre part, totalement conscient qu'on est dans un procès – et qu'on ne l'est pas. Ce qui nous amène dans une hyperréalité des deux côtés.

#### De l'avantage du jury public

Les présidents suisses qui ont connu le système de jury public me disent que, d'une part, ils le regrettent, pour ce que ça amenait d'humain. C'était beau, intense, émouvant... Mais que d'autre part,

ils sont contents que ça n'existe plus, puisque les jurés étaient trop influençables. Ils s'accrochaient au moindre mot du président, pour deviner son opinion et s'y adjoindre. Trop peureux de dormir avec la conscience d'avoir envoyé quelqu'un en prison, bien trop contents de renvoyer la responsabilité sur le président. L'avantage était que les peines étaient basses – mais pas pour des raisons forcément éthiques et empathiques. Non, c'était pour diminuer leur mauvaise conscience. Donc, les juges avaient l'impression d'avoir affaire à des enfants. Les présidents français me disent à peu près la même chose, mais restent plus nuancés (étant donné que le système existe encore ?). Mais tous sont d'accords, des avocats aux présidents eux-mêmes : on peut avoir réuni tous les bons arguments dans sa plaidoirie, c'est l'opinion du président qui va décider du sort de l'accusé. Donc heureusement qu'il y a les assesseurs, qui veillent à la neutralité du président. Vraiment ? Le système de la common law a l'avantage de laisser le jury se débrouiller seul pendant les délibérés, sans personne de la justice qui les influence – mais qui pourrait également les tempérer s'ils s'avèrent trop populistes... Et puis à l'inverse, en Hollande, il n'y a pas de jurés publics, trop calvinistes pour ça – mais les juges hollandais eux-mêmes disent que c'est parfois dangereux d'être uniquement du côté de la loi. Pffff, quel casse-tête.



### Le Tessin

Octobre 2013, Lugano. Bizarre la justice à Lugano. Zurichoïse, d'un côté, parce que sans chichis. Sans robes. C'est sobre, le public ne se lève pas quand la cour entre. Il n'y a pas de sonnette, pas de vestiaire même – les avocats ont l'habitude de laisser leurs affaires sur le dossier de leur chaise. Tout se passe simplement. Pas de décorum. Pas de symbolique. Pas de rituel. C'est bizarre : l'huissier ne demande pas le silence, ça rit beaucoup dans la salle, il y a beaucoup de désordre – et l'huissier me dit que c'est ainsi au Tessin, qu'on laisse faire. Mais en revanche et à l'inverse de Zurich, les avocats sont éloquents, théâtraux à souhait, incroyablement animés. Ils protestent contre tout et rien, et l'avocat du premier soir sort une théorie abracadabrante qu'encore personne n'avait sortie jusqu'ici : Polonius n'a pas crié ni beaucoup saigné – parce que lorsque Hamlet a poignardé le rat à travers le rideau, c'est le rat qui est tombé sur le corps déjà mort de Polonius. C'est Hamlet qui a crié à la découverte du cadavre. Et c'est Claudius qui avait tué Polonius et l'avait caché derrière le rideau. C'est d'ailleurs pour cela que Claudius est parti en Pologne quelques jours après les faits. Surréaliste, mais ça marche : Hamlet est acquitté.

Le juge du premier soir n'est pas un vrai juge, c'est un avocat, il fait ce qu'il peut, mais vraiment ce n'est pas possible. Il ne dégage rien, il ne pose pas les bonnes questions et n'arrive pas à

circonscire le cas efficacement, il oublie tout, d'ailleurs il ne sait pas tout parce qu'il n'avait pas vraiment lu le dossier d'instruction. Qu'à cela ne tienne, c'est un excellent procès, mais parce qu'il se fait écraser par les avocats, qui gèrent le procès pour lui, brillamment.

Oh et alors la technique, l'organisation à Lugano, c'est la fête : la veille de la première, nous découvrons avec horreur les gradins... de stade de foot. Des bancs étroits, en bois bleu, sans dossiers. Personne ne peut tenir trois heures sans pouvoir s'appuyer. Ca râle pour les enlever. Le régisseur n'a par ailleurs pas lu la fiche technique en entier et n'a pas compris qu'il fallait un régisseur son. Il n'y a personne de disponible, du coup c'est le régisseur lui-même, plutôt homme de lumière, qui le fait. Pas trop mal, heureusement, mais ce n'est pas top du coup. Puis, le festival est pauvre, okay, mais les repas du soir sont plutôt des snacks pour apéritif, il n'y a que quinze dossiers d'instruction imprimés pour 170 personnes (normalement, c'est un tiers du public), bref, c'est le bordel. Mais c'est cool, grâce à cette première version italienne, nous allons tourner en Italie avec la pièce. Ca va être rock 'n roll !

Puis, le deuxième soir tessinois, à Bellinzona. Dans le cadre des festivités liées à l'inauguration du nouveau tribunal fédéral. Dans un très beau palais du XVème siècle, dans la vieille ville de Bellinzona,

dans un vrai tribunal, rempli à craquer, avec, à l'inverse de la veille, un vrai juge, un vrai procureur et de vrais avocats. Le juge fait dans l'exhaustif et lit les pièces du dossier en entier. C'est bien, car complet, mais il accapare TOUTE la parole. Il parle à peu près non-stop, dépasse le temps de manière folle. Comme jamais. Les plaidoiries et réquisitoire sont faibles. Fanfarons. Fous. La psy rit de tellement d'égos narcissiques ensemble. Les acteurs souffrent. C'est violent, car l'image de la justice en prend encore pour son grade. Mais là, ça me va, à l'opposé de la veille. Ce sont de vrais professionnels de la justice : c'est la justice, mise à nu. Mieux vaut ne pas tomber dans ses mains.

Les nouvelles actrices, italophones, sont bonnes. Ophélie / Camilla Parrini est délicate, fragile ET soupe au lait. Elle ne pleure pas, mais a des larmes qui lui coulent le long du visage aux bons moments. Elle répond juste, même lorsque le président est perdu. Gertrude / Cinzia Morandi est une mère très inquiète, soucieuse, troublée et apeurée. Son inquiétude dégage en filigrane, ou est portée par, une dangerosité souterraine, subtile. Fantastique. Un vrai bonheur. En revanche, Hamlet n'est pas bon. Il n'a pas d'empathie pour son personnage, je crois, ou alors il ne sait pas comment se faire confiance à le laisser venir. Du coup, il commence avec un ton et une attitude préparés, forcément en porte à faux, commençant trop haut, trop fort. Et il n'arrive pas

très bien à se rattraper, par la suite. Alors il surjoue, parce qu'il n'est pas là, à l'instant présent. Il ne sait pas non plus jouer avec les deux couches (personnage/performeur), il lui manque la subtilité tellement belle qui est celle des autres acteurs du projet. C'est la première fois que ça arrive, que quelqu'un n'y arrive pas. Comme je ne crois pas qu'on puisse l'apprendre, que c'est une question d'intelligence émotive, on va donc en chercher un autre pour la tournée italienne.

#### La justice dans le Sud-Ouest français

Une tournée dans le Sud-Ouest de la France. On commence en terre cathare. Le petit coin de la Gaule qui a continué à résister aux Romains quand ceux-ci étaient devenus les Romains des papes. Egalité pour les femmes et les hommes, religieux qui vivaient dans la cité, parmi les gens. Tolérance, partage. Une résistance à l'autorité absolue. Et les professionnels de la cour nous l'annoncent : en terre cathare, rien n'a changé : l'autorité est méprisée et boycottée. Ça se vérifie : deux présidents à charge, mais des acquittements par le jury. Je ne saurai jamais quels sont les raisons qui font qu'un verdict tombe dans un sens ou dans un autre, mais là, ça devient sociologique : dans une ville de Cathares, des acquittements à la chaîne ; dans une ville de Hussards, trois condamnations à la chaîne.

### La grande sortie et la petite pute

A la fin de notre tournée dans le Sud-Ouest, on juge Hamlet à Tarbes. Après un procès très tendu, le verdict tombe lourdement. Un nouveau record, au bout de deux ans de tournée. DOUZE ANS de réclusion criminelle, assortis de 10 ans de soins. Une peine inégalée depuis. A l'annonce du verdict, Hamlet / Thierry Raynaud (un de mes Hamlets préférés parce que toujours tellement à fleur de peau, tellement profondément inquiet et ici au bout du rouleau après 9 procès à la suite ou presque, avec déjà deux condamnations dans les dents les deux soirs précédents, avec une fois 5 et une fois 8 ans de prison ferme) pète un câble : la table vole avec les micros, les affaires de son avocat et l'eau en fontaine, il sort en trombe de la salle d'audience, hurlant. Impressionnant. A tel point que l'avocate de la partie civile (donc non pas l'avocat de Hamlet, mais celle de la partie adverse) éclate en sanglots, pour de vrai.

Si si.

C'est surréaliste. C'est totalement théâtral, mais en même temps il y a une tension à couper au couteau. Les spectateurs partent tout petits.

Et qui a pété les plombs – Hamlet ou l'acteur Thierry ? Ophélie / Claire Delaporte et moi nous faisons du soucis pour Thierry : il ne supporte plus les condamnations et, ces derniers jours, il a commencé à traiter les magistrats de tous les noms. Qu'il appelle



une avocate générale « petite pute » pendant le procès, passe encore. Tout juste. Elle a fait une drôle de tête quand-même. Mais il a continué à le faire même après le procès : « petite pute » au bar, « petite pute » au repas. Dire ça à une avocate générale, c'est limite. On va se retrouver avec un procès pour outrage à magistrat sur le dos.

Là, avec l'eau qui inonde les micros et le code pénal de l'avocat, je prends vraiment peur, et vais trouver Thierry dans les loges, pour savoir si ça va.

Il rit.

Et me demande si ce n'était pas un peu «too much».

Euh, comment dire....

Sinon, ce soir-là:

le mec du son était bien bien bourré;

les micros ont glissé sur les robes des avocats et le mec bourré disait : « on n'entend rien »;

il y a eu une coupure d'électricité au bout de dix minutes de procès, pendant dix minutes, pas de micros, pas d'ordi, et pas de techniciens en salle pour réagir (j'ai couru dans tous les sens et les ai trouvés à l'entrée du théâtre, tranquilles en train de boire un coup); ce qui était drôle, c'est que personne dans la salle ne s'en est rendu compte. La tension était telle, que le projet continuait... Avec moi en cyclope, totalement stressé parce que Gaël, notre

régisseur général n'était pas là.

Et l'avocat de Hamlet qui était tellement catastrophé de ne pas avoir pu empêcher cette défaite et d'avoir à porter la responsabilité de ce triste record, que j'ai dû le consoler et le rassurer encore plusieurs semaines après le procès, par mail.

#### Vienne, été 2014

LE festival où j'ai toujours rêvé de jouer : les Wiener Festwochen. C'est énorme. La salle est sublime, une ancienne bourse mais qui est un théâtre depuis longtemps, une salle à l'antique, avec une hauteur de plafond de quelques 25 mètres. Un gradin de 450 places, mais qui, dans l'énormité de la salle, a l'air tout petit. La réunion avec les professionnels de la cour, la veille de nos trois procès, se déroule parfaitement bien, avec un repas absolument luxueux, avec deux plats au choix servi à table par des serveurs en livrai. L'empire austro-hongrois vous salue. De la grande classe. Les professionnels de la justice travaillent pendant ce repas pour adapter le déroulé du procès à la législation autrichienne, ils discutent défenses et attaques. Tout le monde est excité, content. Les acteurs, un Hamlet totalement troublant de beauté, une Ophélie frêle et fragile mais avec un caractère qui se révèle fort et une Gertrude absolument comique, sont nerveux mais se réjouissent. Le lendemain, les températures grimpent pendant la journée. Le soir, il fait 35° dans la salle et il n'y aucune

climatisation. On peut faire un courant d'air. Les acteurs étaient allés voir un vrai procès, et avaient eu comme juge celle qu'ils ont ce soir. Ils m'avaient dit qu'elle avait été sublime, très à l'écoute - et qu'ils craignaient de l'aimer trop pour la considérer comme une menace potentielle. En effet, elle est parfaite, la juge, très gentille, patiente et tellement à l'écoute que le procès en devient mou. Tout est très formel, très peu souple. La chaleur n'aide pas. La réaction du public est étrange. Il y a des gens qui partent, fâchés, et ceux qui restent, à la fin, applaudissent comme si c'était un chef d'œuvre. Une réaction surfaite, pour ce projet où normalement les gens n'applaudissent guère, comme ils ont glissés du théâtre vers la justice. Mais j'ai l'intuition que le fait d'être aux Wiener Festwochen donne une particularité au rapport que les spectateurs entretiennent avec ce qui y est programmé. Le lendemain, la chaleur monte encore. Avant le procès, Hamlet / Thimo Strutzenberger et Ophélie / Julia Jelinek me disent, lorsque je leur demande d'être un peu plus théâtraux – comme la cour est très plate, ils ont, en tant qu'acteurs, la responsabilité de monter la tension dramatique – qu'ils ne veulent pas jouer. Ils veulent bien jouer au sens du jeu (game), mais pas au niveau théâtral. Je leur dis que je le souhaite, que je crains un deuxième soir un peu longuet. Ils refusent. Ils ne veulent pas faire du mauvais théâtre. Ils sont intelligents, ils font bien leur travail, ils ont les bons arguments, mais c'est sec comme un vieux bout de toast. Il n'y a

que Gertrude / Susi Stach qui est très très drôle. Tellement drôle, que ça casse presque le procès. Néanmoins, heureusement qu'elle est là. N'empêche que des gens partent, beaucoup, comme jamais. La chaleur est encore montée et il y a moins de vent, presque pas de courant d'air.

Le troisième et dernier soir, c'est le carnage. Il fait 40 degrés dans la salle, et l'avocat général qui tient un réquisitoire introductif excessivement long et d'une manière lancinante et lénifiante, nous plombe le projet. Il le tue, là, directement, devant nous. C'est impossible de l'écouter. Les bras m'en tombent. Et après, c'est fini. Même la drôlerie de Gertrude ne peut plus rien sauver. Tout le monde s'en fout. Les gens partent en trombe. Franchement, je les comprends. Il n'y a rien à voir, dans ce projet, rien qui vous distrait, tout se passe en vous, avec votre conscience... A 40°, la conscience, on s'en fiche royalement... Je me mets vers la sortie, pour m'excuser de la chaleur et des mauvaises conditions. C'en est presque drôle, tellement les spectateurs sont agressifs envers moi. Ils sont outrés, horrifiés, scandalisés au-delà de toute mesure, et me lancent des insultes comme si j'avais tué un proche. Passe encore. Mais ce qui est vraiment étonnant, c'est que je comprends qu'ils ne veulent pas du tout parler avec l'auteur de la chose. Ils veulent être seuls avec leur indignation, seuls avec la relation privilégiée qu'ils ont avec la chose vue, seule avec leur colère que cette chose ait été programmée. Dans un grand festival on ne vient

pas, curieux, pour découvrir un travail. On vient voir la crème de la crème, des chefs d'œuvres ou des sombres merdes. C'est la relation qu'on a avec l'œuvre qui importe – pas l'œuvre. Et en effet, à la fin de cette dernière soirée viennoise, avec 40°, où les gens de la justice ont failli défaillir dans leurs toges en velours noir et violet, la moitié du public qui reste est debout, en hurlant des bravos. Pourtant, vraiment, c'était insupportable.

#### La compréhension du projet en Autriche et en Allemagne

La presse entame la même pente. Pour la première fois en trois ans, nous avons un article négatif. C'est embêtant, c'est la première fois que nous avons un article en région germanophone (hors Suisse) sur Hamlet, et c'est un article sur un site web très lu, de la ORF. Et en effet, à chaque fois que par la suite on aura eu des articles en région germanophone, et on en aura tout de même eu beaucoup, j'ai eu l'impression de lire un écho copié-collé de ce premier article. En gros, toutes les critiques qu'on aura eu en région germanophone (hors Suisse) – tant du milieu juridique, que de celui artistique, que des médias – sont au mieux tièdes, au pire franchement négatives. Et elles reprochent à la pièce grosso modo deux choses : la contrainte temporelle, qui est ressentie comme une injure faite à la justice, car elle l'empêche de faire son travail comme il faut ; et le retour des acteurs d'un procès à un autre, qui est ressentie comme une injustice par rapport aux forces du jeu.

Comme si les acteurs jouaient CONTRE les professionnels de la justice (et non pas les uns contre les autres AVEC les professionnels), ou que le projet attaquait la justice avant même de donner accès à la question intime adressée aux spectateurs: comment je me constitue une intime conviction?

Je peux comprendre et entendre la première critique, pas la seconde. C'est vrai que c'est dur de rendre la justice en un temps record. C'est injuste de donner les verdicts de tous les procès de Hamlet puisqu'ils sont donc aléatoires car basés sur des procès pas assez exhaustifs. La justice allemande n'est pas d'accord avec l'opération du raccourci temporel, qui amène, selon moi, à une compréhension et à une expérience de la question de l'intime conviction.

Selon ma chercheuse de la justice comparée, la justice française est sous le règne du substantif et celle anglaise sous celui du verbe. Alors je pense que la justice allemande est dans la rigueur de la construction grammaticale. En allemand on ne peut pas couper quelqu'un au milieu d'une phrase : aussi longtemps que le verbe n'a pas été dit, on n'a pas encore accès au sens. On ne peut pas déduire ce qui est dit. A l'inverse, en français, on peut couper la parole allègrement, le verbe ayant été dit au milieu de la phrase – on peut donc ne pas (vouloir) entendre la totalité de ce qui est dit. Passionnant de voir que cela influence la justice – ou en tout

cas le regard sur notre projet.

Autrement dit, le projet est probablement mort en région germanophone (hors Suisse). Nous avons fait encore quelques dates (Theaterformen Braunschweig, Foreign Affairs Berliner Festspiele), avec des bons acteurs, plus joueurs que les autrichiens, et donc des tensions plus grandes. Mais le projet n'a pas pris. Aussi parce que la justice allemande est une justice d'actes, non une justice de l'oralité. C'est dommage, je me rends compte que j'aime profondément cette rigueur intellectuelle allemande, cette croyance dans les institutions qui suinte par dessous. Elle est réconfortante. J'aime qu'on souhaite l'exhaustivité. Qu'on souhaite le respect de la parole. D'un système. D'une phrase. J'aurais aimé que le projet soit de cette rigueur-là. Qu'il résiste à cette exigence intellectuelle et éthique.

#### Hamlet / Maximilian

Comme expliqué plus haut, je rencontre les acteurs d'une nouvelle version linguistique lors de la reconstitution du crime/accident quelques mois avant le premier procès, afin qu'Hamlet puisse, par la suite et muni de tout ce qu'il doit savoir et connaître, aller voir l'expert psychiatre. Pour Berlin, Gertrude est Monica Budde – notre Gertrude bilingue allemand/français – c'est un roc, je peux compter sur elle, elle connaît le projet et ses turpitudes par cœur. Il y a une nouvelle Ophélie, Ana Berkenhoff - elle est magnifique, simple,

directe, belle. Et un nouvel Hamlet. On m'avait averti : un jeune prodige, acteur en vogue à Berlin, engagé récemment par Frank Castorf à la Volksbühne.

Une star.

Maximilian Brauer.

Et, un vrai condamné.

Rien que ça.

On fait la reconstitution avec eux. Il arrive, très jeune, des yeux d'un bleu translucide, en retard, très nerveux, avec des tics dans les jambes et une énorme cicatrice sous le menton. Clairement la trace d'un énorme coup de couteau. Une voix cassée. Je leur explique le projet. Je leur dis que ce que je trouve passionnant, c'est qu'on rencontre tellement de gens qu'on ne rencontrerait jamais sinon. Et Hamlet / Maximilian ricane :

— Ouais, c'est bien la seule chose intéressante dans ce projet !

— Oh, lui dis-je, si tu as des choses à dire, des critiques à faire, je veux volontiers les entendre et en parler.

— Non, non, je disais ça comme ça.

— Je pense que, si tu veux pouvoir faire ce job, il va falloir que l'on mette tes doutes un peu à plat, non ?

Il lâche alors qu'il trouve que c'est un projet totalement ringard, du théâtre bourgeois, comme de jouer à la télé, qu'il n'y voit aucun intérêt artistique.

— Mais alors, pourquoi tu participes ?



— Comme j'ai été condamné, étant mineur, et qu'alors je ne pouvais rien dire, c'est pour pouvoir dire aux juges à quel point je les trouve minables.

Et une peur bleue me saisit : Il a l'air très bien, ce Hamlet, puissant, menaçant, malin, dangereux, fin, intelligent. Mais s'il me pète dans les doigts, pendant le procès, et qu'il sort de son « rôle » ? Les gens de la justice qui participent ne viennent pas là pour se faire humilier. Ils sont d'accord de participer dans un procès qui les met en lumière, une lumière pas entièrement positive de surcroît. Mais pas pour se faire humilier. Comment faire pour que Maximilian ne fasse précisément pas cela ?

Il dit, à l'instar des acteurs autrichiens, qu'il ne veut pas jouer du mauvais théâtre, qu'il ne veut pas être kitsch. Je lui dis alors qu'ils auront, par-dessus leurs habits, le T-shirt jaune marqué d'un « acteur » dans le dos. Ça le rassure, ça. Si c'est marqué « acteur », alors il peut jouer du théâtre. Ouf ! Dieu merci. Au moins ça c'est gagné.

A la fin de la journée de travail, je leur dis que, sous leur T-shirt jaune, ils peuvent venir habillés comme bon leur semble. Il dit : « Eh bien si je peux venir habillé comme je veux, je viendrai habillé en drag queen ». Pas sûr si c'est de l'humour ou pas, mon inquiétude fait encore un bond. Je lui explique que ce n'est pas lui, le point d'intérêt de la pièce, qu'il n'est qu'acteur secondaire... Il me transperce de tout le bleu de ses yeux.

Il vient en pantalon et baskets pendant les deux procès. Je me tiens les pouces pendant tout le premier. Il est fantastique. Intrusif, agressif, trouble, nerveux, culotté, parfaitement calé avec ses arguments – et il se tient bien. Il reste dans le « rôle ». Il joue le jeu et il joue du théâtre, les deux très bien.

Puis arrive le moment qui existe dans toutes les formes juridiques expérimentées jusqu'à maintenant : à la fin des débats, le dernier mot est au prévenu.

Et là.

Il se lâche.

Il dit qu'il va prendre le même temps que son avocat.

15 minutes.

Et c'est ce qu'il fait.

Il parle.

Je me meurs.

Et il parle.

Et ce qu'il dit est brillant. Une vraie défense pour Hamlet. Et une vraie attaque de la justice du point de vue de Hamlet. On ne peut que soupçonner qu'en fait, la personne qui parle, c'est Maximilian, pas Hamlet. Il laisse tout le monde par terre.

La justice ne l'accepte pas toutefois : il est condamné à 8 années de prison ferme.

Le lendemain, il ne le fait pas. Il se tient. Et il est acquitté. Contre toute attente. Pour le moment, en Autriche et en Allemagne, nous n'avons eu que des condamnations. Légères à moyennement lourdes, mais des condamnations. Surprise, donc. Et il est tellement content qu'il rit à gorge déployée. Et me dit, plus tard, qu'il comprend maintenant le projet. Et drague complètement notre chargée de communication Ana-Belen Torreblanca. A qui il raconte qu'il vient de se faire quitter par sa copine pendant la pièce. Il est effondré. Il était avec elle depuis trois semaines.

Pas d'huissier en Allemagne, mais un gardien de justice, *ein Gerichtsdienner*. La cour allemande a insisté, lourdement, pour qu'il y en ait un, ainsi que des menottes pour l'accusé, à l'arrivée de celui-ci dans la salle d'audience. A l'inverse des autres pays, où un prévenu, quand-bien même il fait de la prison préventive, arrive désentravé devant la cour, c'est-à-dire qu'on lui enlève les menottes AVANT d'entrer dans la salle d'audience. C'est une différence infime, mais non négligeable, quand on pense au fait que les professionnels de la cour de Montpellier, où on a pu faire le procès dans une vraie salle d'audience et où Hamlet était donc dans un box en verre, nous ont dit que ce box influence massivement le jury : par sa séparation, le prévenu est déjà, symboliquement, en prison, et donc déjà considéré coupable. Il y aurait, selon eux, beaucoup plus de condamnations lorsque le prévenu est dans un

box que lorsqu'il est dans le même espace que les jurés ! Et c'est sûr, en Allemagne, de voir Hamlet entrer entravé, ça lui donne un air de repris de justice plutôt que d'un prévenu. A Berlin, donc, *Gerichtsdienner* et menottes. Hamlet / Maximilian arrive pour le premier procès et rencontre l'homme qui lui met les menottes. Muni d'un gilet pare-balle et de tout un équipement d'armes, il voit Maximilian et lui dit : « Je te connais. Tu as été jugé il y a trois ans ». Maximilian est tout petit. Coïncidence incroyable. Et encore un de ces moments bizarres où la fiction de ce projet se mélange avec la réalité qui le sous-tend.

#### Les pantalons en cuir de Gertrude

Gertrude. La figure trouble du procès, toujours accusée, non seulement d'avoir assisté son fils, mais aussi, souvent, d'être à l'origine de la mort de Polonius et de lâchement faire payer son minable crime par son benêt de fils Hamlet.

Gertrude vient à la barre comme témoin, mais se fait souvent agresser par les professionnels de la justice. Aussi, les actrices qui l'incarnent s'en donnent à cœur joie, pour se défendre – et, chemin faisant, rendre la pareille à la justice. Celle qui y excelle, c'est Véronique Alain. De toute évidence, elle est la plus peau de vache, la plus incisive, la plus précise. Une incarnation parfaite de la mauvaise foi, drôle, impertinente et vraiment dangereuse pour les avocats. Elle porte, sous son T-shirt jaune imposé, trop grand et

moche, des espèces de guêtres noires pour bras, des manches qui se terminent par des gants sans doigts ; et des pantalons en cuir noir. J'avais vu Véronique à Paris, un jour pour déjeuner, et elle m'avait demandé si je pensais que les pantalons en cuir qu'elle venait d'acheter pouvaient servir pour le procès. J'avais dit que oui, qu'ils étaient bien vulgaires - sans savoir qu'elle les avait achetés pour elle-même. Elle était, forcément, très vexée de ma remarque. Depuis, les pantalons en cuir noir voyagent dans les bagages de la pièce, transportés dans des *flight case* par des transporteurs professionnels, à travers l'Europe. Véronique, elle, ne se déchaîne en tant que Gertrude qu'en France, le français étant sa langue. Mais ses pantalons voyagent avec la pièce au-delà des frontières linguistiques. Une petite quintessence de Gertrude *on the road*. Le plus absurde, c'est que parfois, par les aléas de la tournée et les temps nécessaires pour faire voyager le matériel d'un endroit à un autre, une des caisses qui voyage avec le matériel et qui contient les pantalons en question ne passe pas par une ville où Véronique joue. Elle est alors frustrée de ses pantalons.



### La tournée italienne

Là, le 12 septembre 2014, je me mets en route pour l'Italie, Rome plus exactement, où nous verrons ce qu'ils font du pauvre Hamlet là-bas. L'organisation a l'air compliqué. Comme toujours en Italie. Nous jugeons Hamlet à Andria, dans les Pouilles, bon vin, beaux oliviers, dans une salle qui n'est ni palais ni théâtre, une espèce de salle communale, conceptuellement incohérente et inadaptée, mais qu'à cela ne tienne, TOUT, absolument TOUT est à l'avenant avec l'organisation, bordélique, de mauvaise foi (« Non non, je n'ai jamais reçu ce papier avec des informations importantes » quand ledit papier fait partie du contrat et était signé par l'interlocuteur en question...), mais nous nous étions dits que nous aussi on allait se la jouer à l'italienne, adienne que pourra. Grand bien nous en fit : après une installation en catastrophe, c'est du pur bonheur.

Une construction du procès pas très éloignée de celle autrichienne, avec des plaidoiries introductives, une énorme partie formelle avant d'entendre le prévenu et les témoins; et Ophélie qui est assise dans le public et non pas à côté de son avocat. Mais la vraie et énorme différence avec tous les procès jusqu'à maintenant, est l'ambiance : les spectateurs entrent et sortent comme dans un bar, il y a quatre ou cinq caméras qui filment de manière agressive et intrusive, mais tout le monde s'en fiche, il fait chaud, donc les fenêtres sont ouvertes sur la rue, où un chien aboie parfaitement

pendant toute la durée du procès, un restaurant met de la musique, sans que personne ne s'en offusque, ça crie dans la rue, des vrais carabinieri viennent voir ce procès bizarre, entrent en téléphonant et en parlant à haute voix – à tel point que j'en fait taire un, et le renvoie dehors. Je vous dis, ce projet vous fait vivre des expériences inouïes !!!! J'ai renvoyé, pour la première et certainement unique fois de ma vie, un vrai carabinieri, qui s'est excusé !!!! – et tout ça créait une ambiance... d'un vrai procès, comme me le disait la femme de l'avocat général, elle-même procureur: « *È un casino, sempre!* ». Les débats étaient animés, avec moult interventions des uns et des autres, interruptions, une engueulade, une remise à l'ordre par le juge, qui lui fumait allègrement dans la salle des délibérés, puis au restaurant, sans que personne ne fasse de remarque. Après tout, la loi, c'est lui. Un vrai Don Corleone, notre juge, avec des lunettes de soleil Ray Ban des années 70, des bretelles sous sa veste de costume beaucoup trop grande – mais ceci dit, un excellent juge, à l'écoute, qui point ne parlait trop. Il a adoré les acteurs...

Un pur régal ce procès, plié en 3 heures de surcroît ! Deux ans de prison mais avec sursis; et comme en Italie le cas date d'il y a deux ans et que Hamlet a déjà fait deux ans de préventive, il est libre. Jolie justice pour la forme. Pas sûr qu'elle aurait été aussi clémentine en réalité. Mais le projet marchait, c'était un vrai bonheur,



les plaidoiries étaient brillantes, pas ennuyeuses pour un sou, et tout le monde prenait le projet au sérieux sans trop se prendre au sérieux. Et c'est que la justice en Italie, en tout cas les professionnels de la justice qui se prêtent à notre jeu, est plus qu'engagée. Elle est pleinement politique.

A Rome, nous avons eu le juge Giancarlo De Cataldo et l'avocat général Paolo Ielo, tous deux très impliqués dans Mani Pulite, la série d'enquêtes judiciaires qui a eu lieu pendant les années 1990 et qui visait à détrôner les politiciens, entrepreneurs et juges corrompus... Leur engagement est, aujourd'hui encore, énorme et leur sérénité belle à voir. Lors de la réunion préparatoire, on se rend compte de quelques erreurs dans le dossier. Notamment, l'expertise psychiatrique est faite en Suisse italienne. En Italie, celle-ci renverrait Hamlet directement en hôpital psychiatrique, sans même pouvoir passer par le tribunal. Ailleurs, on m'en aurait voulu. Ici, on décide simplement de passer outre et de ne pas mentionner les parties problématiques.

Le procès est bon, simple et clair (rien à voir avec le « casino » de Andria). Hamlet est condamné à deux ans de prison ferme (contre toute attente, l'avocat général avait requis 21 ans et ça penchait lourdement dans son sens) et une somme de 50'000 euros à payer à Ophélie. Un beau procès, malheureusement jeté aux orties : le festival dans lequel nous nous trouvons programme

quatre spectacles par soir, chaque spectacle qu'une seule et unique fois. Aussi, nous nous retrouvons dans un supermarché d'objets culturels, sans mise en valeur ou accompagnement soigné, et avec des techniciens épuisés. Et forcément, peu de spectateurs, qui ne savent plus où donner de la tête et qui ne reçoivent pas d'informations précises. Peu de spectateurs pour tant de travail fait par les personnes impliquées. J'en ai honte, vraiment, pour eux. Je sais, l'art en Italie est compliqué. L'une des directrices m'explique qu'il n'y a qu'eux, comme festival à Rome, et qu'ils sont donc seuls à pouvoir montrer les compagnies locales. Aussi ils ont un programme fleuve. Je comprends, mais c'est quand-même bien dommage.

#### Délais

En Italie, les faits reprochés à Hamlet datent d'il y a deux ans avant la date du procès. C'est normal, en Italie. C'est même assez court. Idem en France. En France, un avocat m'a expliqué que tout le monde est débordé, que des palais de justice ont été fermés et qu'il n'y a donc pas assez de place pour juger les gens, que tout traîne, et que pendant ce temps, les prévenus sont en détention provisoire.

Rien de tel en Allemagne. On me le reproche amèrement, lorsque la cour allemande découvre que le cas date d'il y a deux ans, elle exige que je change la date dans le dossier d'instruction que l'on

donne aux spectateurs. A un jour du procès, impossible, tout est déjà imprimé, le graphiste est en vacances... impossible. Ils sont véritablement furieux, parce qu'ils vont passer pour des amateurs : en Allemagne, le délai légal qu'on ne peut pas dépasser avant de juger quelqu'un (et qu'on ne dépasse donc pas) est de... six mois.

#### Interdictions...

Septembre 2014. En Pologne, le directeur de la cour d'appel de Łódź vient d'interdire aux magistrats (les présidents et les avocats généraux) de participer au projet. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Les cours qui ne connaissent pas le projet ne peuvent évidemment pas juger du sérieux de l'entreprise, du risque qu'on se moque de la justice, qu'on soit des saltimbanques et des rigolos. Ceci arrive donc surtout quand on arrive pour la première fois dans un pays, et qu'il n'y a pas encore de lettres de recommandations des équipes précédentes dans la langue du pays, ou que la cour est très conservatrice. Nous avons eu une interdiction à Zurich, et en France, au début. Les programmeurs ou directeurs des festivals doivent alors se démener, aller parler avec les juges suprêmes ou autres dignitaires qui s'opposent au projet. Jusqu'à maintenant, ça a toujours marché, nous n'avons encore jamais dû annuler un procès. On verra ce qui se passe en Pologne. Tout est prêt, j'ai déjà fait la reconstitution avec les

acteurs, le dossier est presque terminé, Hamlet va bientôt voir le psychiatre, les avocats ont été trouvés. Nous attendons pour acheter les billets d'avion : on est censé faire les procès en novembre...

#### ...et recommandations

A la suite d'un procès, j'envoie toujours une lettre de remerciement à chaque participant. Lettre personnalisée : je reviens sur une particularité, une intelligence spécifique dans les questions posées pendant le procès, une pertinence singulière pendant la plaidoirie, une implication particulière dans la préparation du procès – j'en fais mention et exprime ma gratitude. Chemin faisant, je demande une lettre de recommandation et si on peut mettre leurs coordonnées dans les listes des participants passés. Beaucoup m'en envoient, aucun ne refuse. C'est très utile : c'est un petit monde, celui de la justice, et ils se connaissent tous. Les nouveaux prétendants sont rassurés par les commentaires de leurs prédécesseurs et les appellent pour confirmer une participation possible.

Nous avons eu une lettre de recommandation qui a été en quelque sorte à double tranchant. Celle de Madame Christiane Taubira, la garde des Sceaux du gouvernement français. Elle est venue voir le projet au 104, Paris. En toute discrétion. La veille au soir, un envoyé du ministère est venu vérifier les issues de secours et la teneur de la pièce, puis elle est venue, accompagnée du directeur

du 104, Manuel Gonçalves, mais complètement incognito : sans place réservée, avec ses gardes du corps qui sont restés à l'extérieur, elle s'est glissée parmi le public et s'est assise là où elle pouvait. Personne ne l'a reconnue. Oh, je ne vous dis pas l'excitation des professionnels de la justice. On l'avait su avant le premier procès, qu'elle allait venir, toutes les équipes étaient donc parfaitement excitées, et étaient toutes venues ce soir-là pour la rencontrer. Imaginez-vous : vous pensez faire un pas de côté de votre vie professionnelle, en participant à un projet « artistique » et vous vous trouvez nez à nez avec votre ministre ! La vraie ! Et très médiatisée en plus ! Un verre était donné, après le procès, en son honneur. Ils étaient tout fous. Un peu intrusifs, peut-être, lui posant tellement de questions sur sa politique qu'elle a reculé, en leur disant qu'elle était là pour se distraire, non pas pour défendre sa politique. Nous, les acteurs et moi, lui avons à peine parlé. Pas grave, j'étais ravi de cette rencontre inédite pour les participants professionnels. Mais je lui ai demandé, entendant ses échos positifs, si elle pouvait recommander la pièce. Elle a fait mieux que ça. Elle a fait écrire un article dans la revue online en intranet de la magistrature française, article qui recommande la pièce et encourage la participation des magistrats. Super ! Mais cet article a eu un effet pervers : elle nous a coupé de la participation de magistrats de droite et en a fait un projet de gauche. Ce que je regrette. Non pas que ce projet soit de gauche ou de droite, mais

cela n'a aucun sens qu'il soit inclus dans un discours gauche-droite. J'ai reçu un mail, le lendemain du passage de Christiane Taubira, d'une connaissance qui nous avait attendus en bas, au bar. Nous n'y étions pas descendus, puisque nous étions restés dans les loges avec Madame la ministre. Cette connaissance finissait son mail, qui parlait de la pièce et de son regret de ne pas nous avoir vu, par un post-scriptum : « Je ne sais pas si t'as vu, mais il y avait une sosie de Christiane Taubira dans la salle. » J'étais très content de pouvoir lui répondre que ça avait bien été Madame Taubira elle-même.

#### Hamlet de Shakespeare

Un jour, il y a une classe qui vient voir le projet. Les classes viennent souvent, parce qu'ils étudient la justice, ou Hamlet, ou les deux. Quand je peux, j'essaie de parler avec eux avant. Là, c'est une classe d'ados avec une prof qui ne laisse pas beaucoup de place à ses élèves. Et assez vite, elle me dit : — J'ai vu les photos, avec les habits de répétition. Des T-shirts jaunes, très laids. Mais quand-même, les acteurs auront les vrais habits d'Hamlet, non ?

— Euh, ben, non, ils ont ces T-shirt jaunes, ce n'est pas pour les répétitions, d'ailleurs, il n'y en a pas. Mais vous savez que vous ne venez pas voir Hamlet de Shakespeare, non ?

— Bien sûr que si, nous l'avons étudié en classe !

— Ah non, vous venez voir le procès d'une figure qui est à moitié

une personne réelle et à moitié Hamlet. Pas la pièce de Shakespeare, ça c'est sûr !

Elle s'énerve.

— On vient voir Hamlet de Shakespeare !

— Madame, je peux vous l'assurer, je suis un des auteurs de ce projet, vous ne verrez pas Hamlet de Shakespeare !

Elle me tourne le dos, en sifflant un méprisant:

— Mais bien-sûr que si ! et entraîne sa classe avec elle dans la salle de spectacle.

Après le procès, je les croise à nouveau :

— Alors, Madame ?

— Ah, scandaleux, indigent, c'était très mauvais, ça n'allait pas au-delà des trois premiers actes, ils ne disaient pas les textes, c'était affligeant !

Les étudiants, eux, me font des signes que c'était cool.

### Les psychiatres

Les psychiatres avec lesquels nous travaillons sont des experts psychiatres. Cela veut dire qu'ils sont psychiatres agréés, avec éventuellement une formation spéciale en criminologie ou victimologie, que leur candidature pour devenir expert psychiatre à la cour a été validée par une commission de magistrats – et donc, qu'ils ont l'habitude de venir déposer à la cour sur la base d'une expertise écrite par eux, qui, à l'inverse du travail fait en cabinet, n'est pas là pour aider un patient, mais pour statuer sur la santé

mentale, l'état de conscience, et donc de la responsabilité juridique (responsabilité pleine et entière, diminuée, altérée, abolie...) au moment des faits, mais aussi au moment du procès, d'un prévenu. C'est donc déontologiquement un travail assez particulier et différent de ce qu'on peut espérer être leur intention première : soigner. Dans *Please, Continue (Hamlet)*, leur travail n'est pas aisé, car basé, la plupart du temps, sur une impossibilité légale. Dans la vraie vie, l'expert psychiatre qui vient à la barre pour déposer, est l'expert psychiatre qui a réalisé et rédigé l'expertise du prévenu. Dans notre pièce, ce n'est que très rarement le cas. En gros, cela n'arrive que la première fois que nous faisons le projet dans un nouveau pays, et où, effectivement, le psychiatre reçoit Hamlet, selon les normes du pays ; puis il écrit, à la suite de ce ou ces rendez-vous, l'expertise, qu'il nous envoie et que nous versons au dossier d'instruction que nous envoyons par la suite aux participants juridiques au projet. Puis, lors du procès, c'est cet expert qui vient déposer à la barre, sur la base de son propre travail. Pour de simples raisons d'organisation et de travail, on ne peut pas trouver à chaque fois un expert psychiatre qui serait d'accord de faire ce travail, chronophage et non honoré. On ne peut pas se payer le luxe d'envoyer Hamlet revoir des experts psychiatres à chaque date du projet, dans une ville différente. Ce d'autant plus que souvent il y a un psychiatre différent par soir. Et donc, nous avons un subterfuge : nous envoyons la première



expertise faite aux psychiatres suivants, qui viennent déposer à la barre à la place d'un confrère qui a fait l'expertise, mais dont on dit qu'il est... mort. C'est possible dans certains pays, impossible dans la plupart. En cas de décès d'un expert, il faut reporter le procès, le temps qu'un nouvel expert refasse une expertise. Ils sont donc, logiquement, assez mal à l'aise avec cette situation. Parfois, ils demandent de pouvoir dire que c'est eux qui ont réalisé l'expertise. Je n'aime pas trop, car ils commencent à mentir, et à jouer du théâtre : ils basculent du côté des acteurs, et c'est dommage. Je les laisse faire, toutefois, si leur malaise est trop grand. Mais la plupart du temps, ils acceptent de témoigner « à la place de », ce qui leur permet de se distancier du contenu de l'expertise. En effet, il n'y a pas une seule fois où les psychiatres ne s'offusquent pas de celui-ci. Tous trouvent le travail fait par leur confrère absolument indigent. Evidemment, parfois ils sont analystes, parfois lacaniens, parfois je ne sais quoi, et leurs divergences théoriques explosent face à cette expertise. Je peux comprendre sur le principe – même si les divergences réelles, techniques on va dire, sont incompréhensibles pour moi. Je ne peux toutefois que m'y plier, et j'ai donc déjà fait refaire cette expertise un nombre incalculable de fois. Entendant les arguments des psychiatres mécontents, les comprenant (plus ou moins), et les convaincant de réécrire le document, que je peux ensuite fièrement insérer dans le dossier en me disant qu'on a résolu les

problèmes – pour recevoir exactement la même indigence de l'expert psychiatre suivant. Maintenant, je ne le change plus et je les laisse râler.

A Vienne, les trois experts psychiatres (un différent par soir), prévoyant leurs désaccords, avaient trouvé une solution élégante : ils ont fait l'expertise à trois. Le pauvre Hamlet / Thimo était allé à son rendez-vous non pas avec un, mais avec trois psychiatres ! Il en était revenu assez déboussolé. Mais ils avaient réussi à écrire un seul texte à trois mains, dans lequel ils se retrouvaient tous.

#### L'expert engagé

Cyrille Canetti n'est pas un expert psychiatre, mais un psychiatre qui travaille en milieu pénitentiaire. Et qui participe au projet. Il m'appelle, plusieurs semaines avant le procès. Me raconte qu'il veut volontiers participer, à condition de pouvoir parler de sa situation professionnelle. Ce que je l'autorise à faire.

Il vient à la barre.

Et vibre. Il raconte que, durant ces dix-huit années d'expérience en milieu pénitentiaire, il a appris ceci : que les gens qui rentrent normaux en prison en sortent demi-fous, et que ceux qui y rentrent demi-fous en sortent complètement fous ; et que tous, absolument tous, qu'ils entrent criminels ou innocents, en ressortent criminels. Car c'est la seule manière pour survivre, en prison. Devenir le plus dur possible. Le plus criminel possible. Pour être au sommet. Pour

ne pas s'effondrer, se faire écraser, se faire voler, se faire violer. Pour ne pas sombrer. Mais qu'on sombre quand-même. Et que, une fois ayant été en prison, les risques d'y retourner sont énormes. Surtout si on est jeune, homme et « autochtone », et qu'on a été condamné pour des broutilles. Sa plaidoirie contre la prison est vibrante. Ce qu'il décrit est absolument glaçant. Terrifiant. A mon grand étonnement, la cour, au lieu de lui poser des questions sur le cas d'Hamlet, se déchaîne violemment contre lui, publiquement, là, dans le procès, à la suite de son audition : quelles sont ces incongruités qu'il assène ? Qui est-il pour dire ce qu'il dit ? Il n'est même pas expert psychiatre ! Il ne se bat pas, il répète uniquement que cela fait dix-huit ans qu'il travaille en prison. La cour le déteste, ouvertement. Et au verre après la pièce on lui tourne le dos, ostentatoirement. Encore un de ces moments étranges : un débat de la réalité a lieu, là, devant nous, dans cette fiction... Lui et moi parlons beaucoup, à la suite, par mail. Je lui demande pourquoi il n'est pas expert psychiatre, qu'il serait parfait, qu'il pourrait éviter à beaucoup de gens d'aller en prison. Il dit qu'il ne veut pas, pour ne pas avoir ce travail à faire : résister contre la justice.

### L'âge des jurés

Pendant la première année du projet, nous avons comme âge légal pour les jurés celui du pays. 18 ans en Suisse, 23 en France...

Mais un jour, en novembre 2012, à Saint-Médard-en-Jalles (Bordeaux), le jury ayant été désigné et s'étant retiré pour délibérer, une classe d'ados vient me voir, outrée :

— Eh, Monsieur, c'est nul qu'il n'y ait que des vieux dans le jury !

— Je sais. Mais c'est l'âge légal. Vous ne pouvez pas faire partie d'un jury avant l'âge de 23 ans.

— Mais, mon gars, c'est du THEATRE ! Et on veut condamner Hamlet !

Alors je comprends qu'ils comprennent les deux niveaux de la pièce : c'est pour de faux – et néanmoins, ils ont envie d'exercer leurs droits citoyens. Alors j'en parle avec le juge du lendemain, qui est d'accord : on prend un/e élève de chaque classe, chaque soir, avec au maximum 2 élèves par jury de huit.

Et c'est ainsi, depuis. Les ados adorent. Les élèves choisis deviennent, durant un petit temps, des personnes d'exceptionnelles. La classe hurle à l'appel du nom, et le juge les rappelle à l'ordre. Puis, ils scrutent avec attention sur l'écran qui transmet les images (et non le son) prises dans la salle des délibérés, les comportements de leur camarade. Et à leur retour, l'ex-juré est accueilli avec déférence. Et à l'ex-juré de raconter – en brisant son devoir de réserve, ce qui s'est passé derrière les

portes closes.

Les Hamlets et Gertrudes m'en voudront, toujours : en effet, dès qu'il y a des ados, il y a plus de condamnations. J'ai dû parler avec les adolescents pour comprendre pourquoi ils étaient si punitifs : ayant eux-mêmes l'habitude de recevoir des châtiments pour leurs actions, ils ne voient pas pourquoi les autres n'en recevraient pas. Et, je pense que, n'ayant eux-mêmes pas encore faits de grandes erreurs dans leurs vies, ils ne mesurent pas encore qu'un acte peut être le résultat d'une situation complexe qui mérite d'être regardée avec empathie...

#### Un climat incestuel

Dans l'expertise psychiatrique du dossier d'instruction, il est fait mention d'un climat incestuel au sein de la famille d'Hamlet. Hamlet a une engueulade avec sa mère qui ressemble à une crise de couple, les oncles deviennent les nouveaux maris ou pères, Hamlet ne tue pas Claudius parce que celui-ci est le dernier rempart avant une relation incestueuse avec sa mère...

Un soir, le président désigne les jurés, en lisant les noms des spectateurs choisis par lui. Presque tous les jurés sont déjà devant le président, mais il manque une personne à l'appel. Pas osé, déjà partie, peu importe. Un nouveau nom est appelé. Quelque chose comme Jacqueline Dupont. En tous les cas un prénom clairement féminin. Un petit brouhaha dans les rangs, puis un jeune garçon,

13, 14 ans, tout frêle et timide, avec un pull vert fluo sur un petit corps chétif, descend des gradins avec un air d'aller à l'échafaud. Ce n'est clairement pas Jacqueline Dupont. Le public rit. Le président le voit arriver, rit aussi et dit :

- Vous n'êtes certainement pas Jacqueline Dupont.

- Non, c'est ma mère qui m'envoie.

Tout le monde rit. Le président inclus. Il dit, à la cantonade :

- Mais Madame Jacqueline Dupont, vous ne pouvez pas envoyer votre fils à votre place, en toute circonstance ! Je vous prie de descendre.

S'en suit un chassé croisé burlesque entre le garçon, qui remonte dans les rangs en frisant les murs, rouge de honte d'avoir dû descendre pour remplacer sa mère, puis encore plus honteux de devoir rebrousser chemin en n'ayant pas pu le faire, et sa mère, elle aussi en rasant les murs, car pas très fière non plus...

### Prato

Petite jauge, à Prato : 160 places. A priori, c'est donc une entrée du public rapide, que j'arrive à gérer seul avec une personne qui donne les stylos, tandis que je donne un petit bloc et répète, à chaque personne qui entre, la même phrase : « *Potreste essere scelti, come giurato, dal giudice, alla fine del dibattito, percho vi do un bloco, per poter prendere nota* ». Bon, c'est le bordel avant, au niveau du montage, de l'installation, tout et tout le monde est

arrivé au dernier moment, donc on ouvre les portes tard, 10 minutes avant l'heure annoncée du début – quand pour 160 personnes, il me faut à peu près 20 minutes. Commencer avec dix minutes de retard, en Italie, ce n'est rien. Mais aux deux tiers du public entré, le flux s'arrête, subitement. Je vois que la fille à la caisse ne bouge plus. Je demande ce qu'il se passe. L'ordinateur est tombé en panne. Ca tarde. Ca court dans tous les sens. Rien ne se passe. Au bout d'un moment, je vais faire une annonce dans la salle, où les gens commencent à s'impatienter, et j'annonce l'ordinateur défectueux. Je retourne à l'entrée. Rien ne bouge. Je vais voir. Ils me disent qu'en fait, ce n'est pas l'ordinateur qui est bloqué, ce sont les billets d'entrée en papier qui sont finis. Ils sont allés en chercher d'autres. Je n'en crois pas mes oreilles. Qu'ils en fassent à la main alors. Impossible, évidemment, les places sont numérotées. Devant la caisse, 50 personnes attendent la personne qui doit revenir, mais d'où ? On est à 20 minutes de retard par rapport au début annoncé. Il y a du mouvement, quelqu'un vient... les mains vides... Il n'a pas trouvé les billets. Je me fâche. Ils finissent par faire les billets à la main. Au bout d'une éternité, il n'y a plus que dix personnes à faire rentrer, je fais donner le signe à l'huissier qu'il peut faire entrer la cour. Puis tout le monde est dans la salle. Mais ça n'a pas encore commencé. Je redonne le signe à l'huissier. Il disparaît pour chercher les juges. Rien ne se passe. Je vais voir derrière la scène. Il y a l'huissier, le juge assesseur, mais pas la juge. Elle est allée aux toilettes. La cerise sur le gâteau. Elle ne revient pas. On attend. Ce n'est clairement pas un pipi. On pique

une crise de fou rire avec la chargée de production du festival. La juge revient, l'air heureuse, tranquille, sans se hâter le moins du monde...

Le procès est tout de même très bon, avec sans doute l'une des meilleures plaidoiries de la défense entendue sur les 93 procès faits jusqu'à maintenant. Brillant, l'avocat écrase d'abord avec facilité et dédain les arguments du ministère public, puis il construit, comme une machine de guerre, son argumentaire. Implacable. C'est un acquittement assuré. Ce serait le premier en Italie.

Le verdict tombe, comme une bombe : 7 ans de prison ferme assortis de 9 ans de soins psychiatriques. La peine la plus lourde en Italie jusqu'à maintenant. Le public entier s'exclame. Incroyable. On n'en revient pas.

#### Interdictions bis

Octobre 2014, le premier interdit a été levé, en Pologne. Les procès semblent être assurés. Mais un des juges a parlé avec Aleksandra Kula, la responsable de production, en lui disant qu'ils estiment impossible qu'on choisisse les jurés à la fin du procès, que ce n'est pas correct, et qu'ils vont tout faire pour interdire la pièce. J'essaie de faire insister Aleksandra sur le fait que c'est l'intelligence, et non la forme de la justice qui doit être mise en lumière. J'attends les résultats.





### L'affrontement

Le président d'assises arrive avant le procès. Je passe en revue avec lui les différents points délicats. Assez vite, un peu énervé, il me dit :

- Ne m'expliquez pas mon travail, je le fais depuis très longtemps.
- Bien sûr, je ne vous explique pas votre travail, mais ce qui lui est étranger ici.

Il fait une moue. Il ne veut pas utiliser le guide-âne, outil précieux fait par une présidente d'assises et basé sur un réel document de la cour d'assises, donc reconnaissable pour eux mais adapté aux besoins du projet. J'insiste, il refuse. Puis, je lui explique la désignation des jurés, qu'il choisit, lui, à partir de la liste des réservations du soir, après les débats, pendant la suspension de cinq minutes... Il dit :

- Très bien. J'avais une question : comment on choisit les jurés ?  
Je reste stupéfait.
- Euh, je viens de vous l'expliquer à l'instant...
- Ah bon.

Je lui ré-explique. Je continue sur d'autres points, puis il me dit :

- Et les jurés, vous allez les choisir à quel moment ?

Je m'inquiète. Je me rends compte qu'il ne m'entend pas du tout. Je le lui dis.

- En effet, j'ai de la peine à vous écouter.

Il mène le procès d'une main de fer. C'est fort. Dur. Précis.

Totalement pertinent. Temps respectés. Aucun point oublié. Ses questions sont comme des scalpels utilisés sans anesthésie. Intransigeant. Il ne regarde jamais l'accusé ou les témoins en face. Ne les laisse jamais finir leurs phrases. Les acteurs montent le ton, excédés par son apparente absence d'écoute. Il les remet à leur place. La tension monte, énorme. Souvent, le public rit pendant le procès, pas ce soir. Une violence sourde, souterraine, mais palpable, pulse de plus en plus puissamment dans la salle. Les acteurs jouent comme si leur vie en dépendait. Hamlet lance une longue tirade de Shakespeare, dans le texte. Le président y oppose la rigueur de la justice. Ce soir-là, il n'y a pas de rencontre entre la justice et le théâtre. Pas d'échange. Pas une ouverture vers le monde de l'autre. C'est un affrontement. Un affrontement violent entre deux univers, puissants l'un comme l'autre, mais, ce soir, se vouant une haine féroce, se niant l'un l'autre. L'avocat de la partie civile se joint au combat. A l'ouverture de sa plaidoirie, il lâche Ophélie en disant qu'il devrait défendre les intérêts de sa cliente, mais qu'il ne va pas le faire, qu'il va se concentrer sur la démonstration de la culpabilité de Hamlet, ce qui laisse Ophélie désemparée. Au moment de choisir les jurés, quatre personnes ne se lèvent pas. Ce n'était encore jamais arrivé. Le président doit continuer à ajouter des noms. Les personnes qui se lèvent y vont en trainant les pieds comme jamais. Comme si le jeu ne les amusait pas, car il

n'y en a pas.

Hamlet est condamné, à cinq ans de réclusion, pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Le président me dira que le jury voulait condamner Hamlet pour meurtre et qu'il avait calmé leurs ardeurs. Un des membres du jury me racontera que le président ne leur avait pas laissé d'autre choix que la condamnation.

A table, plus tard, la tension ne descend pas. Le président me dit que c'était beaucoup trop théâtral. Et que jamais personne n'aurait osé lui parler comme ça dans la réalité. Qu'il y a trop d'enjeux, dans la réalité, pour oser l'outrecuidance. Les acteurs me diront qu'ils étaient obligés de forcer le trait pour survivre.

Le repas est tendu, j'ai peur que les acteurs continuent l'affrontement. La disposition à table évite le pire : la cour et moi sommes d'un côté, des invités au milieu, les acteurs à l'autre bout. Malgré tout, une escarmouche éclate. Les hostilités lancées par dessus les convives sont vite étouffées par le président qui dit à l'avocat de la partie civile : « Ne parle pas à ces gens-là ». C'est horrible de l'entendre dire cela, avec tout le mépris qui va avec. Après tout, « ces gens-là », ce sont mes acteurs. Et simultanément, heureusement qu'il le fait. Personne n'entendait l'autre de toute façon. J'ai mal au ventre et n'arrive pas à manger. Le temps s'étire

et je suis épuisé.

Hamlet, machine. Le dispositif qu'on a créé, avec ce projet, donne à chacun, de l'huissier à l'acteur, en passant par les spectateurs, un rôle très exact à jouer dans le mécanisme de son fonctionnement ; avant, pendant et après la pièce. Depuis le temps, j'en connais les rouages, les limites et les formes possibles. Mais ce soir, nous sommes passés dans une nouvelle dimension. La machine a tourné à une allure autre, vive, au carré – mais elle n'a pas déraillé, elle a continué à tourner, emballée. Et elle a broyé les corps.

#### Cagliari

Le dernier procès de notre tournée italienne a lieu à Cagliari, au sud de la Sardaigne. On a peu d'espoir de revivre l'expérience encore en Italie : on a vendu la pièce à la moitié de son prix de revient pour pouvoir tourner dans quatre villes en Italie : la culture étatique, comme on le sait, y est moribonde. Merci Berlusconi. C'est dommage, parce que c'est super, de tourner en Italie... Pour toutes les raisons clichés qu'on peut s'imaginer, mais aussi pour ce que j'ai dit plus haut : le projet, ici, est vraiment politique au sens fort.

Ce qui ne rend pas la justice plus tendre. Le verdict à Cagliari est en fait le plus dur que Hamlet n'ait jamais eu : 11 ans de réclusion

criminelle, 200'000 euros de dommages et intérêts à payer à Ophélie et 8'000 euros pour les frais du procès. Argent que Hamlet n'a pas, et ne pourra jamais payer.

En regardant la carte de l'Europe et mes statistiques des jugements de Hamlet, on peut dire, si on considérait ces jugements représentatifs de la vraie justice, que, si on avait affaire à la justice, il vaudrait mieux se faire juger en Suisse, puis en Autriche, puis en Belgique et en Hollande, puis en Allemagne, puis en France et en Italie. Et encore, pas dans le sud de la France et de l'Italie. En gros, plus ça descend vers le sud, plus la justice est dure.

#### La reconstitution

En Pologne, à Łódź, on obtient toutes les autorisations et la justice s'implique finalement comme rarement. On a une équipe énorme : en plus de l'équipe normale (président, avocat général, avocat de la défense, avocat de la partie civile, expert psychiatre et huissier) on a un juge assesseur, un médecin légiste et deux policiers en costume, qui encadrent Hamlet pendant tout le procès. La cour veut absolument faire la reconstitution de Polonius derrière le rideau, coincé devant l'armoire à côté d'un carton, pendant le procès. On la prépare, avant le procès. On baisse les lumières dans la salle, on met une petite lampe de chevet. C'est un des deux policiers présents qui se met derrière le rideau. Le médecin

légiste, une dame bien sous tout rapport, très gentille, qu'on imagine mal en train de grailler dans des cadavres s'extasier : « oh, un beau policier derrière un rideau !!! » Elle en est tout excitée. L'effet de la reconstitution est saisissant. C'est dingue. On ne le voit vraiment pas. Ce qui était douteux devient tout d'un coup vraisemblable. Du coup, le procureur et la partie civile n'en veulent plus, de la reconstitution. Pendant les délibérés, ils sont fâchés avec moi de l'avoir autorisée. Car c'est évident : on ne peut qu'acquitter Hamlet.

Eh bien, non. Deux procès, deux condamnations à 8 ans.

#### De Guantanamo à l'idée du dernier moment.

Quand Roger Bernat et moi avons décidé de travailler ensemble, avant même de se voir en résidence, nous avons échangé par mail nos intérêts du moment, les pièces vues et aimées (ou pas), les livres lus, les problèmes de société qui nous troublaient. Et lui et moi avons été frappés par la lecture des procès verbaux des procès de Guantanamo, parus sur le web en 2010. Une parodie de justice, avec la cour qui n'était constituée que de militaires américains, et dont les juges n'arrêtaient pas de dire, inlassablement, à ces hommes en orange qui, je l'espère pour eux, ne sont plus que des corps sans âme : « *Please, continue* » - car en effet, ils ne disaient pas grand chose. C'était devenu notre titre de travail, et nous avons commencé à travailler avec ces procès

verbaux comme matière de départ. Mais rien ne fonctionnait : c'était obscène, incongru, de faire arriver cette réalité-là dans notre monde. Mais nous avons pris intérêt pour la justice. Nous avons été voir des procès, nous avons vu tous les films sur la justice possibles et imaginables, de *10<sup>ème</sup> chambre*, *instants d'audience* et *Délits flagrants* de Raymond Depardon, à *12 Angry Men* de Sidney Lumet en passant par l'excellent *Stammheim (Le procès Baader-Meinhof en français)* de Reinhard Hauff, et nous avons lu ce que nous pouvions. Nous nous étions rendus compte de notre ignorance totale de la justice. On ne faisait même pas la différence entre procès en correctionnelle ou en assises. Et puis nous avons obtenu un vrai dossier d'instruction. Un cas misérable, dans une banlieue pourrie d'une grande ville. Un dossier non caviardé. Avec tous les noms, prénoms, adresses, numéros de téléphone, misères, malheurs, maladresses, fatalités, conneries, inconsciences. Une baffes, ce dossier. Provoquant chez Roger un « il faut les mettre en prison, ces gens », et chez moi un « ils ont agi au maximum de leurs capacités intellectuelles, on ne peut rien leur reprocher ». Et nous nous sommes dits que c'était intéressant, cette différence d'avis à partir d'un fait divers. Evidemment, impossible d'utiliser ce cas réel, au risque de faire rayer du barreau l'avocat qui nous avait prêté ce dossier, illégalement. Et en faisant des essais, c'était de l'ordre de la télé réalité, de toute façon. Impossible. Nous avons vu une vidéo online de préparation pour les



jurés français, qui commence par l'interview d'une petite dame qui dit que, avant d'avoir été jurée, elle trouvait tous les verdicts trop légers. Mais que, depuis qu'elle a été jurée, elle les trouve tous trop lourds. Et nous nous sommes dits que, là encore, c'était intéressant, si on arrivait à faire vivre, ne serait-ce qu'une infime partie, de ce questionnement. Mais rien n'y faisait. Alors, à trois mois de la première, avec quinze mille idées qui nous semblaient excellentes mais qui se fracassaient à chaque essai avec un public test, nous nous retrouvions devant la suspicion d'un constat dur à faire : peut-être que notre collaboration ne produisait rien de bon ? Ou que simplement, on essayait de faire l'impossible ?

Nous étions vraiment désespérés. Notre administration paniquait, nous ne pouvions communiquer sur rien. Nous avons des dates prévues, six soirs au GRÜ, *the place to be* à ce moment-là à Genève.

Et puis on s'est dit, de cœur las, que peut-être on se trompait de direction. Qu'on essayait d'amener la réalité dans le lieu de la fiction, le théâtre. Mais qu'on devait peut-être inverser le mouvement. Amener la fiction dans réalité.

Nous savions que les avocats faisaient des concours d'art oratoire, et qu'aux Etats Unis il y avait des *mock trials*, des faux procès transmis à la télévision, où des idées étaient attaquées et défendues. Alors on soupçonnait le désir de briller des avocats, le souhait de montrer l'intelligence de la justice à un large public...

Alors ?

Un pari fou : et si on demandait, à chaque soir, qu'une nouvelle cour, constituée de vrais professionnels de la justice, fasse le procès d'un personnage de fiction – et qu'on demande au public de juger ?

Si on avait eu plus de temps, je pense qu'on aurait laissé l'idée sur la longue liste d'idées irréalisables. Mais là, on n'avait pas le temps. Pas le choix. On devait faire quelque chose.

Alors on s'est lancé. Appeler des avocats, des juges, les convaincre de participer à ce projet complètement fou, travailler avec eux, créer le dossier d'instruction, à partir de celui réel, mais en le cachant sous un personnage de fiction.

Lequel ?

Bon, il nous faut un meurtre.

Du sang.

Qui ?

Quand ?

Du contemporain ?

Du classique.

Shakespeare quoi. Ah ben oui. Mais quoi ? Othello ? Facile à adapter à notre société contemporaine, puisque c'est un black. Mais trop compliqué, selon nos alliés de la justice, pour en faire un dossier d'instruction ouvert et simple. Hamlet alors ? Ah oui, disent-ils, le premier meurtre sur Polonius, on peut, en changeant deux

trois choses, en faire un cas ouvert. Sans preuve aucune. Où tout repose sur l'intime conviction.  
Okay.  
On bosse là-dessus.  
On fait des photos du lieu du crime, du cadavre.  
Vive mes étudiants des beaux-arts qui nous aident et le doyen qui pose comme cadavre.  
Il faut des acteurs.  
Vite vite.  
Qui avaient joué Hamlet.  
Et puis il faut des gens de la justice. Beaucoup. Vite.  
A Genève. On se dit que jamais on ne va y arriver.  
Mais ça marche.  
Et on veut le faire au palais de justice, dans la salle des audiences d'assises.  
Ce qu'on n'a pas réussi à faire.  
Mais le reste oui.  
Un travail colossal.  
Cauchemardesque.  
Parce qu'en plus, une fois qu'on avait toutes les équipes et qu'on leur a envoyé un mail avec les distributions par soir, on a eu un appel d'un des juges qui disait que, si deux des avocats sur la liste étaient présents, alors tous les juges abandonneraient leur participation – au départ, sans vouloir nous donner une raison,

mais finalement en avouant que c'était parce que ces avocats étaient eux-mêmes devant la justice. Donc à une semaine du premier procès, il fallait trouver deux nouveaux avocats. J'étais à Venise, à la Biennale avec mes étudiants. Je n'en ai rien vu, car j'ai passé mon temps sur une terrasse sous la pluie incessante, pour avoir du réseau, pour appeler quinze mille avocats à Genève...

*Please, Continue (Hamlet)* est né d'une idée désespérée.

Ce petit recueil de textes à été publié à l'occasion du 100ème procès de Hamlet, qui s'est tenu à Villeurbanne le 23 novembre 2014. Les illustrations qui l'accompagnent sont une sélection de dessins que j'ai reçus ou trouvés dans des cahiers laissés par des spectateurs. J'en ignore donc les auteurs, mais les remercie vivement pour leurs traits généreux.

Yan Duyvendak